Centre jeunesse
de Montréal
Institut universitaire

Guide de soutien à la pratique

Le **suivi régulier différencié** dans la communauté

Guide de soutien à la pratique

Le suivi **régulier différencié** dans la communauté

Centre jeunesse
de Montréal
Institut universitaire

Rédigé par :
Sophie Desjardins, agent de planification, de programmation et de recherche
Développement et suivi des programmes et activités cliniques, CPAC, DSPAU
Le 10 février 2011

Dépôt légal, 1er trimestre 2011
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-89218-237-8

© Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2009
Tous droits réservés

Distribué par la bibliothèque du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire
Téléphone : (514) 896-3396 ; Télécopieur : (514) 896-3483
Courriel : bibliotheque@cjm-iu.qc.ca

Table des matières

Contributions au groupe de développement 1

Identification des responsables et collaborateurs à la démarche de développement 1

Origine du projet et contexte de développement 3

Introduction 5

PARTIE 1 Le cadre sociojudiciaire entourant la peine de probation

1.1 Les aspects légaux 7

1.1.1 La définition légale de la peine spécifique de probation 7

1.1.2 La fonction de directeur provincial 9

1.1.3 L'autorisation et la délégation 10

1.2 Les aspects sociaux influençant la pratique des délégués à la jeunesse 10

1.2.1 Une définition du suivi probatoire présentant les mandats de surveillance et d'encadrement 10

1.2.2 Les orientations des directeurs provinciaux 11

PARTIE 2 Les bases conceptuelles à prendre en considération

2.1 Un cadre conceptuel visant l'intégration sociale des jeunes au CJM-IU 13

2.1.1 L'intégration sociale : un processus dynamique 13

2.1.2 Les quatre domaines de l'intégration sociale 14

2.1.3 Une typologie théorique des clients 15

2.2 Un cadre de référence en délinquance 15

2.3 Un modèle intégré d'intervention différentielle 16

2.3.1 L'origine du modèle 16

2.3.2 Les deux registres d'expression de la délinquance 17

2.3.3 Un choix prometteur 18

2.4 L'approche cognitive comportementale : une approche efficace auprès des jeunes contrevenants 18

2.4.1 Les principes et les buts de l'approche cognitive comportementale 19

2.4.2 Les outils de suivi individuel 19

2.4.3 Les ateliers de groupe 20

PARTIE 3 Le processus de référence en suivi régulier différencié

3.1 L'étape et le contexte du service offert 23
3.2 La démarche d'évaluation différentielle 24
3.2.1 La décision d'orientation et les outils utilisés 24
3.2.2 L'identification du profil « délinquantiel » selon le modèle intégré .. 27

PARTIE 4 La clientèle visée

4.1 Des correspondances effectuées entre les caractéristiques des clients et les outils cliniques utilisés 33
4.1.1 Les caractéristiques du marginal sporadique 35
4.1.2 Les caractéristiques de l'inadéquat régressif 36
4.1.3 Les caractéristiques du conflictuel explosif 37

PARTIE 5 La philosophie d'intervention

5.1 Les principes à la base de l'intervention 39
5.2 Les trois savoirs nécessaires à l'intervenant 42

PARTIE 6 L'intervention en suivi régulier différencié

6.1 Des balises générales 45
6.1.1 Les objectifs du suivi probatoire 45
6.1.2 La continuité de l'intervention 46
6.1.3 L'intensité de l'intervention 47
6.1.4 La modulation des trois axes d'intervention 48
6.1.5 Les interventions auprès de la famille et dans la communauté 49
6.1.6 Les rencontres de suivi 51
6.1.7 Les stratégies d'intervention proposées par le modèle intégré 52
6.1.8 Les moyens d'intervention à privilégier selon les différentes stratégies proposées au modèle intégré 54
6.1.9 La gestion des comportements conformes et non conformes 55
6.1.10 Le rôle du délégué à la jeunesse au tribunal 57
6.2 Un cadre d'application spécifique en fonction du type de délinquant 60
6.2.1 Le cadre d'application pour le marginal sporadique 60

6.2.2 Le cadre d'application pour l'inadéquat régressif 62
6.2.3 Le cadre d'application pour le conflictuel explosif 65
6.3 Des stratégies d'intervention visant des clientèles aux besoins particuliers 67

PARTIE 7 L'organisation du travail en suivi régulier différencié

ANNEXE 1
Grille de soutien à la prise de décision SRD-SID 73
ANNEXE 2
Grille de support pour déterminer le profil « délinquantiel » 75

Références bibliographiques 79

Contributions au groupe de développement

Identification des responsables et collaborateurs à la démarche de développement

Responsables :

Sophie Desjardins, agent de planification, de programmation et de recherche. Direction des services professionnels et des affaires universitaires, DSPAU.

Thérèse Boucher, chef de service. Direction des services spécialisés et des services aux jeunes contrevenants, DSSSJC.

Mandataires :

Diane Maisonneuve, agent de planification, de programmation et de recherche. Direction des services professionnels et des affaires universitaires, DSPAU.

Donald Marcotte, agent de planification, de programmation et de recherche. Direction des services professionnels et des affaires universitaires, DSPAU.

Julie Dorval, technicienne en assistance sociale, service JC Sud. Direction des services spécialisés et des services aux jeunes contrevenants, DSSSJC.

Nicole Pelissou, agent de relations humaines, service JC Nord. Direction des services spécialisés et des services aux jeunes contrevenants, DSSSJC.

Normand Bellefleur, agent de relations humaines, service JC Est. Direction des services spécialisés et des services aux jeunes contrevenants, DSSSJC.

René Cossette, agent de relations humaines, service JC Est. Direction des services spécialisés et des services aux jeunes contrevenants, DSSSJC.

Robert Déry, agent de relations humaines, service JC Sud. Direction des services spécialisés et des services aux jeunes contrevenants, DSSSJC.

Sylvain Jetté, éducateur, service JC Ouest. Direction des services spécialisés et des services aux jeunes contrevenants, DSSSJC.

Ont également contribué aux différentes réflexions : Adeline St-Jean, Clément Laporte, Denise Bérubé, Guy Paquette, Jocelyne DesLauriers, Johanne Demers, Laure Courteau, Marie-Josée Rioux, Maurice Viens, Rachel Dionne, René-André Brisebois et Serge Rondeau.

Origine du projet et contexte de développement

Depuis bon nombre d'années, le suivi probatoire apparaît comme étant la mesure la plus couramment utilisée par les tribunaux représentant plus de 50 % des décisions rendues et mobilisant une bonne partie des intervenants qui travaillent en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA). Compte tenu de ce qui précède, un groupe de travail provincial a été formé en 2000 dans le but d'identifier des balises claires à considérer pour les intervenants qui assurent ce type de suivi. Ce groupe était composé de gens provenant du réseau social, du milieu universitaire et du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Ces travaux ont conduit à l'élaboration du *Guide d'intervention en matière de probation juvénile*[1] qui a été révisé en 2006 afin d'intégrer les dispositions de la LSJPA.

Compte tenu du nombre de jeunes orientés vers un suivi régulier chaque année et de la diversité de la clientèle référée, il était nécessaire de mettre les énergies requises afin de qualifier les pratiques en cours.

Au Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire (CJM-IU), des travaux d'envergure ont été effectués en 2004 dans le but de définir le programme de suivi intensif différencié (SID). Considérant la nécessité de distinguer la clientèle spécifique et le service à offrir dans les différents types de suivis, la direction a souhaité que des travaux similaires soient également amorcés en regard du suivi régulier différencié (SRD). Il est à préciser que les jeunes référés en suivi régulier sont généralement moins engagés dans un mode de vie délinquant et présentent moins de déficits au niveau de leur capacité sociale que les jeunes référés en suivi intensif. Cependant, ces jeunes peuvent tout de même se caractériser par des dysfonctionnements au plan personnel et social et présenter un certain niveau de risque de récidive. Ainsi, compte tenu du nombre de jeunes orientés vers un suivi régulier chaque année et de la diversité de la clientèle référée, il était nécessaire de mettre les énergies requises afin de qualifier les pratiques en cours.

Jusqu'à la réalisation des présents travaux, les interventions conduites dans les services de probation régulière s'appuyaient essentiellement sur le *Guide d'intervention en matière de probation juvénile*, sans toutefois utiliser de façon formelle le modèle intégré d'intervention différentielle (typologie délinquantielle) qui est proposé dans ce document. Cependant, bon nombre de questions demeuraient, notamment en ce qui concerne les caractéristiques propres de la clientèle suivie et les composantes spécifiques du programme. Certains constats, réflexions et recommandations faits dans le cadre des travaux sur le suivi intensif différencié sont venus influencer, en quelque sorte, la voie des travaux du groupe de développement sur le

1. J.-P. Piché, *L'encadrement des jeunes contrevenants dans la communauté : Guide d'intervention en matière de probation juvénile*, Québec, MSSS, 2006.

suivi régulier : distinctions entre les clientèles, intensité des suivis, investissement en ressources humaines, etc.

Il importe de mentionner que des travaux avaient déjà été amorcés sur le suivi régulier par les différentes équipes de secteurs, mais également par un groupe de développement transversal. Les travaux de ce groupe ont été amorcés en 2005 et ont permis de débuter des réflexions sur la clientèle référée et de documenter les pratiques en cours. Toutefois, ces travaux ont été suspendus avant leur conclusion et il demeurait pertinent de les compléter tant en regard des processus et modalités d'évaluation différentielle, des critères d'orientation que d'une vision plus large de la place de ce type de suivi dans une intervention en continuité auprès de la clientèle de la Direction des services spécialisés et des services aux jeunes contrevenants (DSSSJC). C'est ainsi qu'en 2008, un groupe de travail a poursuivi les réflexions dans le but d'en arriver à se donner des normes de pratique dans l'application du programme. Ces travaux ont conduit à l'élaboration du présent guide.

Introduction

Tout en établissant des normes de pratique, ce guide laisse place à la créativité clinique permettant aux intervenants de moduler, en cours de suivi, leurs interventions en fonction du jeune et de ses besoins.

Ce guide a pour objectif de fournir des balises d'intervention claires et précises pour les intervenants qui travaillent auprès des jeunes orientés en suivi régulier différencié. Chaque partie aborde la question de ce type de suivi pour en préciser l'application concrète en lien avec les différents aspects cliniques et légaux à considérer. Tout en établissant des normes de pratique, ce guide laisse également place à la créativité clinique permettant aux intervenants de moduler, en cours de suivi, leurs interventions en fonction du jeune et de ses besoins. Ainsi, compte tenu de la clientèle hétérogène référée en suivi régulier différencié, l'intervenant trouvera ici un panier de service issu d'un modèle qui offre plusieurs stratégies d'évaluation et d'intervention.

Ce document s'inscrit en lien de sens avec le *Manuel de référence visant l'application de la LSJPA pour les adolescents dans les Centres jeunesse*[2] et le *Guide d'intervention en matière de probation juvénile*[3]. Il reprend les principaux éléments des réflexions menées par le premier groupe de développement en approfondissant les thèmes souhaités. La première partie du guide fournit des explications sur le cadre sociojudiciaire entourant la peine de probation, notamment ce qui touche les concepts de délégation et d'autorisation ainsi que les orientations des directeurs provinciaux en regard de cette peine. La deuxième partie, quant à elle, présente les principales balises conceptuelles à partir desquelles les travaux de développement ont été effectués. La troisième partie précise le processus de référence tandis que la quatrième et la cinquième partie s'adressent respectivement au portrait de la clientèle et à la philosophie d'intervention. Pour sa part, la sixième partie détermine les différents éléments à prendre en considération au niveau de l'intervention proprement dite. Finalement, la septième partie décrit sommairement l'organisation du travail en suivi régulier différencié.

2. MSSS, *L'application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents dans les centres jeunesse : Manuel de référence,* Québec, MSSS, 2004.
3. J.-P. Piché, *op. cit.*

Le cadre sociojudiciaire entourant la peine de probation

Partie 1

1.1 Les aspects légaux

1.1.1 La définition légale de la peine spécifique de probation

L'**article 38** de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)[1] nous situe quant à l'objectif à poursuivre lors de l'imposition d'une peine spécifique.

> *L'assujettissement de l'adolescent aux peines visées par l'article 42 (peines spécifiques) a pour objectif de faire répondre celui-ci de l'infraction qu'il a commise par l'imposition de sanctions justes assorties de perspectives positives favorisant sa réadaptation et sa réinsertion sociale, en vue de favoriser la protection durable du public.*

Toujours selon la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)[2], c'est **l'alinéa k) du paragraphe 42 (2)** qui définit la peine spécifique de probation.

> ***42** (2) k) : Une période déterminée de probation ne dépassant pas deux ans, en conformité avec les articles 55 (conditions de l'ordonnance) et 56 (autres matières relatives à l'ordonnance).*

1. Ministère de la Justice du Canada, *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents,* L.C., 2002, chap. 1, art. 38, à jour au 14 septembre 2011, Ottawa, Ont. : Ministère de la Justice du Canada.
2. *Ibid.,* art. 42, par. 2, al. k.

L'article 55[3] énonce l'ensemble des conditions que doit ou peut comporter une ordonnance de probation. Les deux premières conditions de cet article sont **obligatoires**, alors toutes les autres sont **facultatives**.

Conditions obligatoires *apparaissant à l'article 55 (1) :*

- *ne pas troubler l'ordre public et avoir une bonne conduite ;*
- *répondre aux convocations du tribunal.*

Quelques exemples de ***conditions facultatives*** *apparaissant à l'article 55 (2) :*

- *se présenter au directeur provincial ou à la personne désignée par le tribunal et se soumettre à sa surveillance ;*
- *faire les efforts voulus en vue de se trouver un emploi ;*
- *fréquenter un établissement d'enseignement ;*
- *interdiction d'être en possession d'une arme ;*
- *observer les autres conditions visant à assurer sa bonne conduite.*

C'est le tribunal qui détermine quelles conditions sont nécessaires selon la situation de chaque adolescent, notamment en ce qui a trait au mandat du directeur provincial concernant l'obligation, pour l'adolescent, de « se présenter au directeur provincial… et de se soumettre à sa surveillance ». Lorsque le tribunal n'impose pas cette condition dans le cadre d'une peine de probation, le directeur provincial n'a aucun mandat pour intervenir auprès de l'adolescent, qui est alors soumis à une peine de probation sans suivi.

Enfin, il importe de mentionner qu'un manquement aux conditions est considéré comme une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

Selon **l'article 137** de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)[4] **:**

Toute personne à qui a été imposée une peine spécifique et qui omet ou refuse de se conformer à la peine ou à la décision commet une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

3. *Ibid.,* art. 55. L'article **56** de la LSJPA stipule que le tribunal doit notamment faire lire l'ordonnance par l'adolescent, lui en expliquer le but et les effets et lui en faire donner une copie.
4. *Ibid.,* art. 137.

1.1.2 La fonction de directeur provincial

C'est avec la Loi sur les jeunes contrevenants (LJC) que le législateur canadien a instauré la fonction de directeur provincial. Le législateur lui attribuait alors des responsabilités essentielles au regard de l'exécution des peines imposées par le tribunal, de la réadaptation des adolescents contrevenants, de leur réinsertion dans leur famille et leur communauté, ainsi qu'un rôle actif et des responsabilités importantes en vue d'assurer la protection de la société. Il en faisait l'un des acteurs les plus importants associés à l'application de cette loi.

Le législateur canadien a maintenu, dans la LSJPA, la définition de directeur provincial que l'on retrouvait dans la LJC.

Ainsi, tout comme dans l'ancienne loi, la LSJPA définit, à **l'article 2 (1),** le directeur provincial de cette façon[5] :

> *Personne, groupe ou catégorie de personnes ou organisme nommé ou désigné soit en vertu de la loi d'une province, soit par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province ou le délégué de celui-ci, pour y exercer d'une manière générale ou pour un cas déterminé, certaines attributions que la présente loi confère au directeur provincial.*

Comme on peut le constater, il s'agit d'une définition très large. Ce type de définition permet une application très diversifiée et accorde ainsi aux provinces, une grande discrétion quant à la désignation du directeur provincial et aux modalités liées à son organisation et son fonctionnement. Ce cadre juridique permet donc à chaque province d'intégrer de manière spécifique le directeur provincial à l'organisation de ses services judiciaires, carcéraux et sociaux. Le législateur québécois a choisi de confier au directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) les responsabilités que la LSJPA attribue au directeur provincial.

1.1.3 L'autorisation et la délégation

Selon **l'article 22** de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)[6] **:**

> *Le directeur provincial peut autoriser toute personne à exercer les pouvoirs et fonctions que lui attribue la présente loi. Le cas échéant, les pouvoirs et fonctions exercés par la personne autorisée sont réputés l'avoir été par le directeur provincial.*

5. *Ibid.*, art. 2, par. 1.
6. *Ibid.*, art. 22.

Bien que le directeur provincial se voie confier personnellement des responsabilités, il ne peut agir seul. C'est la raison pour laquelle il autorise une personne à exercer ses pouvoirs et fonctions. Le directeur provincial confie ainsi les suivis probatoires aux délégués à la jeunesse qu'il autorise à cet effet. Au CJM-IU, les suivis de probation sont assurés par des intervenants ayant diverses formations et rattachés à des équipes à l'externe comprenant quatre secteurs (Nord, Sud, Est et Ouest). Précisons que même si l'appellation communément utilisée dans les services aux jeunes contrevenants réfère au délégué à la jeunesse, il s'agit en fait d'une autorisation (personne autorisée).

1.2 Les aspects sociaux influençant la pratique des délégués à la jeunesse

1.2.1 Une définition du suivi probatoire présentant les mandats de surveillance et d'encadrement

Le *Manuel de référence sur l'application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) dans les centres jeunesse*[7] définit la probation comme suit :

> La peine de probation est une mesure de suivi de l'adolescent contrevenant dans la communauté. Cette peine peut comporter diverses conditions imposées à l'adolescent en vue de contrôler son comportement et de l'obliger à participer à certaines activités visant son adaptation sociale. Lorsque l'ordonnance impose à l'adolescent de se présenter au directeur provincial et de se soumettre à sa surveillance, le directeur provincial a alors le mandat d'exercer une surveillance afin que l'adolescent respecte les conditions qui lui sont imposées et de lui fournir l'encadrement nécessaire pour assurer la protection de la société de façon durable[8].

7. MSSS, 2004, *op. cit.*
8. *Ibid.*, p. 177.

1.2.2 Les orientations des directeurs provinciaux

Les directeurs provinciaux, prenant en compte les mandats importants que la LSJPA leur confie, reconnaissent qu'il faut prévoir des conditions d'exercice qui permettent d'assurer adéquatement leurs responsabilités. Dans l'échelle de sévérité des peines ordonnées, la probation vient en second lieu après le placement sous garde, à cause de l'importance de sa durée et des restrictions parfois importantes qu'elle comporte au regard de la liberté de l'adolescent.

Compte tenu de leurs responsabilités et du sérieux d'une peine de probation, les directeurs provinciaux conviennent de l'importance de développer des programmes d'intervention différenciés, conformes aux exigences de la loi et appropriés aux divers profils de risque de récidive présentés par les adolescents contrevenants. Considérant les niveaux de risque de récidive que présentent ces jeunes, des activités de surveillance visant à assurer le respect des conditions imposées par le tribunal doivent être développées et des interventions de réadaptation dans la communauté doivent être mises en place pour agir efficacement auprès de ces adolescents.

Répondant à cette orientation de développer des programmes en fonction de l'intensité de suivi requis, le CJM-IU a mis en place deux types de suivis dans la communauté : le suivi intensif différencié (SID) et le suivi régulier différencié (SRD). Le suivi intensif différencié s'adresse aux jeunes probationnaires ayant une capacité criminelle[9] élevée et une faible capacité sociale[10]. La clientèle orientée vers le suivi régulier différencié présente, quant à elle, une plus faible capacité criminelle et une meilleure capacité sociale.

Il est souhaité que la probation soit significative et crédible pour l'adolescent, les partenaires judiciaires et les policiers ainsi que pour les parents et la communauté.

Ainsi, il est souhaité que la probation soit significative et crédible pour l'adolescent, les partenaires judiciaires et les policiers ainsi que pour les parents et la communauté. En ce sens, les conditions imposées à l'adolescent doivent être en lien avec son délit, tenir compte de ses capacités personnelles et contribuer à l'acquisition de nouvelles aptitudes sociales. La probation est une mesure qui table sur les capacités de l'adolescent et de son milieu, que l'on soutiendra par des interventions appropriées, pour éviter que d'autres

9. La **capacité criminelle** est le potentiel criminogène représenté par l'adolescent. Ce potentiel s'établit par l'analyse criminologique et psychosociale de la situation du jeune contrevenant. La précocité des « agirs » délictueux de même que leur densité, leur gravité, leur accentuation et leur hétérogénéité renseignent sur la trajectoire délinquante probable. Pour plus d'informations, consulter C. Laporte, *Suivi probatoire renforcé : Hypothèses de travail,* [Document support à la détermination des composantes de programme], Montréal, CJM-IU, 2000.
10. La **capacité sociale** est déterminée par l'analyse de la réceptivité du jeune de faire les apprentissages nécessaires à son intégration sociale ainsi que par celle de son milieu à soutenir ces apprentissages. Pour plus d'informations, consulter C. Laporte, *Ibid.*

délits soient commis. La préoccupation d'aménager des avenues pour réintégrer le jeune dans certaines sphères où il se trouve en rupture est ici manifeste. Le maintien de l'adolescent dans son environnement vise également à assurer le respect de ses acquis positifs.

Enfin, les directeurs provinciaux affirment clairement dans leurs orientations que la participation des parents est fondamentale pour l'atteinte des objectifs. Elle doit être recherchée, valorisée et soutenue tout au long de l'intervention. Les directeurs provinciaux ont aussi rappelé qu'il peut s'avérer important d'intervenir sur d'autres aspects de la situation de l'adolescent et sur d'autres problèmes que ceux spécifiquement liés à la délinquance. Il en est de même pour les difficultés que vivent les parents dans l'exercice de leurs responsabilités de surveillance et d'encadrement ainsi que dans leur relation avec leur adolescent. Lorsque l'évaluation différentielle montre que les difficultés familiales ont un impact sur les difficultés d'adaptation du jeune, des interventions complémentaires doivent être réalisées.

Les bases conceptuelles à prendre en considération

Partie 2

2.1 Un cadre conceptuel visant l'intégration sociale des jeunes au CJM-IU

2.1.1 L'intégration sociale : un processus dynamique

Les jeunes orientés en suivi régulier différencié sont souvent aux prises avec des problèmes d'intégration sociale. Ils se retrouvent ainsi en rupture de fonctionnement dans certaines sphères spécifiques. Cependant, ces jeunes ne sont pas les seuls à présenter des problèmes d'intégration sociale. À cet effet, une étude menée au cours de l'année 2003[1] indiquait que les problèmes d'intégration sociale posent un défi majeur à l'intervention auprès de la clientèle adolescente au CJM-IU. Suite aux constats de cette étude, il fut confié à un groupe de travail d'amorcer des réflexions afin d'améliorer les interventions à cet égard auprès des jeunes de 12-18 ans. Ces travaux ont conduit à l'élaboration du *Cadre conceptuel pour le développement des programmes visant l'intégration sociale des adolescents du CJM-IU*[2]. Les concepts d'intégration sociale comptent donc parmi les bases théoriques de l'intervention auprès des adolescents au CJM-IU, et ce, peu importe le secteur d'activité.

1. J. Gaudet, F. Chagnon et S. Hamel, *Cadre conceptuel pour le développement des programmes visant l'intégration sociale des adolescents au CJM-IU,* Montréal, CJM-IU, 2004.
2. P. Keable, *L'intégration sociale : un cadre conceptuel soutenant le développement des programmes, services et activités à l'adolescence. Une mise à jour des concepts,* Montréal, CJM-IU, 2007.

Le niveau d'intégration sociale d'un jeune est influencé par les limites et le potentiel de ce dernier, mais également par les opportunités et les conditions présentes dans son environnement.

Le modèle défini dans le cadre conceptuel conçoit l'intégration sociale des jeunes à l'intérieur d'un processus dynamique dans lequel interagissent des composantes individuelles et environnementales. Le niveau d'intégration sociale d'un jeune est ainsi influencé par les limites et le potentiel de ce dernier, mais également par les opportunités et les conditions présentes dans son environnement.

Plus l'écart de fonctionnement du jeune est important par rapport au fonctionnement normal qui est attendu pour son âge dans les différentes sphères de sa vie, plus il est à risque de s'engager dans un parcours de marginalisation qui peut même mener à l'exclusion sociale. Par ailleurs, plus le soutien qu'il reçoit contribue à réduire cet écart, plus grande sera son inclusion et sa participation sociale.

2.1.2 Les quatre domaines de l'intégration sociale

Le cadre conceptuel propose quatre domaines qui représentent les différentes sphères de la vie du jeune : **le domaine personnel, le domaine relationnel/familial, le domaine fonctionnel/productif** et **le domaine symbolique**.

On retrouve dans le **domaine personnel** les caractéristiques psychocorporelles, affectives et cognitives du jeune. Ainsi, ce domaine se rapporte au niveau de développement et de maturation du jeune, à son niveau de santé physique et mentale, à ses capacités d'apprentissage, à son niveau de langage et à son estime de soi. Le **domaine relationnel/familial,** pour sa part, réfère à l'ensemble des liens d'attachement qui relient l'adolescent à son réseau social. Il inclut l'intégration de l'adolescent à sa famille, à des groupes d'amis, à des groupes de loisirs et communautaires ainsi que son intégration au niveau de ses relations amoureuses. En ce qui a trait au **domaine fonctionnel/productif,** il réfère au développement de la fonctionnalité de l'adolescent au niveau scolaire, au niveau du travail ainsi qu'au niveau de la sphère économique. Enfin, le **domaine symbolique** se rapporte au niveau d'adhésion de l'adolescent aux normes et aux valeurs sociales ainsi qu'au respect des lois qui en découlent. Ce domaine touche également le besoin du jeune de se sentir utile de même que sa façon de se projeter dans l'avenir.

2.1.3 Une typologie théorique des clients

Le suivi régulier différencié s'adresse spécifiquement aux jeunes à risque de rupture avec leur milieu naturel et s'inscrit dans la même logique et philosophie que le cadre conceptuel.

Ce cadre propose également une typologie théorique des clients qui vise à faciliter la mise en place de programmes et à délimiter les objectifs à viser dans une optique d'intégration sociale. Le suivi régulier différencié s'adresse spécifiquement aux **jeunes à risque de rupture avec leur milieu naturel**[3] (cinquième type de jeunes proposé par cette typologie) et s'inscrit dans la même logique et philosophie que le cadre conceptuel.

En ce sens, le suivi régulier différencié vise à apporter l'aide nécessaire afin d'éviter que le jeune se retrouve en rupture dans les différentes sphères de sa vie. De façon plus spécifique, il vise à développer, rétablir ou renforcer les compétences du jeune dans les quatre domaines de l'intégration sociale. Il tend également à établir, maintenir ou préserver les liens du jeune avec les ressources de la communauté et du milieu de vie[4].

2.2 Un cadre de référence en délinquance

En lien avec la nécessité de développer une compréhension commune de la délinquance et une même conception des composantes d'une action efficace, un *Cadre de référence en délinquance* a été élaboré en 1998[5]. Ce document a été produit par quatre groupes de travail composés de gestionnaires, conseillers cliniques et intervenants de l'ancienne Coordination des services aux jeunes contrevenants. Les concepts qui ont été mis de l'avant sont toujours pertinents. En voici donc les grandes lignes qui ont permis une vision commune à partir de laquelle tous les programmes offerts aux jeunes contrevenants se sont développés.

Ce cadre conçoit la délinquance comme un phénomène complexe et multiforme avec d'importantes variations de conduite qu'il faut distinguer les unes des autres, d'où la nécessité d'une évaluation différentielle.

Ce cadre conçoit la délinquance comme un phénomène complexe et multiforme avec d'importantes variations de conduite qu'il faut distinguer les unes des autres, d'où la nécessité d'une évaluation différentielle. Selon ce cadre, l'évaluation permet de se prononcer sur les caractéristiques et les besoins du jeune pour l'orienter vers le bon programme. Précisons qu'avant l'arrivée de ce cadre de référence, les intervenants ne partageaient pas une lecture commune du

3. *Ibid.*
4. D'autres types de jeunes peuvent être référés en suivi régulier différencié, notamment des jeunes qui ont déjà reçu des services en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) ou encore, des jeunes qui se retrouvent, de façon concomitante, sous le couvert des deux lois (LPJ/LSJPA).
5. Centre jeunesse de Montréal, *Cadre de référence en délinquance,* Montréal, CJM, 1998.

phénomène de la délinquance et n'utilisaient pas d'outils cliniques de façon systématique. Ce cadre a donc entraîné une vision commune de la délinquance ainsi qu'une uniformisation des pratiques.

Le cadre de référence en délinquance affirme également l'importance d'une intervention différenciée, d'une approche spécifique de même que d'un appariement optimal (mesure ordonnée/jeune/intervenant) pour viser la prévention de la récidive. Ces éléments ont pour objectif d'augmenter la capacité sociale du jeune permettant ainsi sa réinsertion sociale. Toujours selon ce cadre, l'intervention doit s'élaborer à travers un continuum d'activités de surveillance et de contrôle, d'encadrement et d'aide. Cette intervention débute dès le prononcé de la peine. De plus, elle se veut continue et modulée selon les besoins du jeune contrevenant et de ses caractéristiques personnelles, familiales, culturelles et sociales.

Enfin, c'est à partir des concepts cliniques issus du *Cadre de référence en délinquance* que s'est amorcée la réflexion sur les fondements cliniques de notre intervention envers les jeunes contrevenants. Par voie de conséquence, le programme de suivi régulier différencié s'inscrit en lien de sens avec les concepts qui s'y retrouvent.

2.3 Un modèle intégré d'intervention différentielle

2.3.1 L'origine du modèle

Le modèle intégré d'intervention différentielle tire son origine de plusieurs programmes de recherches effectués par Marcel Fréchette et Marc LeBlanc[6]. Il s'agit essentiellement d'une étude longitudinale ayant débuté en 1970 et s'étant échelonnée sur 10 ans. Deux réplications ont ensuite été effectuées au début et à la fin des années 90. La méthode consistait à passer des entrevues séquentielles à des jeunes dans le but de mesurer leur activité délinquante, leur vécu social et leur personnalité. De ces recherches s'est imposée une première distinction qui démarque deux registres d'expression de la délinquance, soit la délinquance commune et la délinquance distinctive[7].

6. M. Fréchette et M. Le Blanc, *Délinquances et délinquants,* Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, 1987.
7. F. Laporte, *Modèle intégré d'intervention différentiel. Sensibilisation présentée au Centre jeunesse de Montréal*, Longueuil, Centre jeunesse de la Montérégie, 2009.

2.3.2 Les deux registres d'expression de la délinquance

La **délinquance commune** est un épiphénomène de l'adolescence et elle n'est pas à proprement parler l'expression d'un engagement dans la criminalité. Il s'agit plutôt de gestes répréhensibles s'intégrant dans le parcours d'adolescents en processus de socialisation. L'adolescent se trouve dans une période de changement, de développement et la délinquance peut se comprendre comme une transgression des règles et des normes sociales, une expérimentation de conduites inappropriées, un certain test des limites de la société permettant un apprentissage des prescriptions normatives. Cette délinquance se matérialise à travers un nombre limité d'infractions de gravité mineure ou moyenne, elle demeure relativement occasionnelle et concentrée sur une période de temps limitée. Enfin, la délinquance commune ne traduit pas de difficultés graves d'adaptation sociale et se résorbe d'elle-même, l'adolescent disposant des ressources sociales et psychologiques pour adapter sa conduite aux normes sociales.

Les jeunes qui présentent une délinquance distinctive n'ont pas tous les mêmes caractéristiques. Il existe quatre types de délinquance suffisamment tranchés l'un par rapport à l'autre pour donner une signification particulière à chacun.

Pour sa part, la **délinquance distinctive** se développe tout au long de l'adolescence et est accompagnée de déficits sociaux, psychologiques et comportementaux. Toutefois, les jeunes qui présentent une délinquance distinctive n'ont pas tous les mêmes caractéristiques. Il existe quatre types de délinquance suffisamment tranchés l'un par rapport à l'autre pour donner une signification particulière à chacun. On parle ainsi du délinquant **marginal sporadique**, de l'**inadéquat régressif**, du **conflictuel explosif** et du **structuré autonome**. Ces types seront traités plus en détail dans la section portant sur l'évaluation différentielle (section 3.2.2). Par ailleurs, mentionnons que la gravité d'engagement dans la délinquance s'articule autour de cinq grandes dimensions[8] : la précocité, la persistance, l'aggravation, l'activation et le polymorphisme.

C'est donc suite à l'établissement de cette première distinction entre la délinquance commune et distinctive et dans le prolongement de ces mêmes travaux que Marcel Fréchette a développé le *Modèle intégré d'intervention différentielle*[9]. Ce modèle propose non seulement quatre profils de délinquance, mais également quatre stratégies d'intervention à savoir la **neutralisation**, la **réadaptation**, la **prévention** et la **réinsertion** qui se modulent en fonction du type de délinquant**.** Ces stratégies seront abordées de façon plus particulière dans la section traitant de l'intervention en suivi régulier différencié (section 6.1.7).

8. J.-P. Piché, *op. cit.*
9. M. Fréchette, *Cours de criminologie, programme de maîtrise*, Montréal, École de criminologie, Université de Montréal, 1992, 1996.

2.3.3 Un choix prometteur

Le modèle intégré permet de mieux évaluer la clientèle référée pour mieux intervenir auprès de cette dernière réitérant ainsi l'importance du diagnostic et du traitement différentiels.

Depuis quelques années, plusieurs investigations ont été faites dans le but de vérifier l'existence de pratiques porteuses auprès des jeunes présentant un profil criminogène faible ou modéré. À cet effet, le modèle intégré d'intervention différentielle s'est avéré un choix prometteur puisqu'il permet de classifier une clientèle hétérogène comme celle que l'on retrouve en suivi régulier différencié. Ce modèle propose aussi des stratégies d'évaluation et d'intervention très intéressantes. Il favorise également l'adoption d'un langage commun et contribue ainsi à l'harmonisation des pratiques. En somme, ce modèle permet de mieux évaluer la clientèle référée pour mieux intervenir auprès de cette dernière réitérant ainsi l'importance du diagnostic et du traitement différentiels.

2.4 L'approche cognitive comportementale : une approche efficace auprès des jeunes contrevenants

L'utilisation d'une combinaison d'approches complémentaires est à favoriser auprès de la clientèle délinquante. Toutefois, selon plusieurs études, l'approche cognitive comportementale semble être celle qui obtient les résultats les plus concluants sur la récidive[10]. Au CJM-IU, les intervenants qui œuvrent auprès d'une clientèle délinquante sont tous sensibilisés et formés à cette approche.

Dépendamment du type de délinquant rencontré en suivi régulier, l'approche cognitive comportementale fournit des outils pratiques permettant de poursuivre les objectifs liés aux stratégies d'intervention issues du modèle intégré.

Par ailleurs, mentionnons que le modèle intégré d'intervention différentielle amène l'utilisation de plusieurs approches et stratégies d'intervention. Or, dépendamment du type de délinquant rencontré en suivi régulier, l'approche cognitive comportementale fournit des outils pratiques permettant de poursuivre les objectifs liés aux stratégies d'intervention issues du modèle intégré. L'utilisation de ces outils doit être modulée en cohérence avec les balises prévues au *Cadre général du processus clinique intégré – Volet LSJPA*[11].

Le résumé qui suit présente les principes, les buts et les outils préconisés par l'approche cognitive comportementale[12].

10. A.-P. Goldstein, *The prepare curriculum : teaching prosocial competencies,* Champaign (Illinois), Research Press, 1988.
11. CJM-IU, *Processus clinique intégré – Volet LSJPA : Des valeurs traduites en actions*, Montréal, CJM-IU, 2005.
12. A. St-Jean et D. Blain-Lamoureux, *Guide de soutien à la pratique : Suivi intensif différencié,* Montréal, CJM-IU, 2009.

2.4.1 Les principes et les buts de l'approche cognitive comportementale

Cette approche s'inspire du courant de l'apprentissage social et du conditionnement opérant. Elle permet d'agir sur les comportements externes visibles (en dysfonction ou en surfonction), sur les cognitions (perceptions, attitudes, croyances) et sur les émotions. Cette approche contribue à instaurer des règles cognitives de conduite et non seulement des contrôles externes. Enfin, elle permet l'enseignement des habiletés sociales alternatives selon une séquence établie à caractère éducatif[13].

Pour ce qui est des buts généraux de cette approche, ceux-ci visent à réduire les cognitions et les comportements antisociaux tout en augmentant les cognitions et les comportements prosociaux. L'approche cognitive comportementale touche également l'abandon des attitudes et des comportements délinquants ainsi que l'acquisition des habiletés intra et interpersonnelles prosociales spécifiques. Finalement, par l'utilisation de cette approche, on cherche à ce que le jeune généralise ses acquis à la vie courante[14].

2.4.2 Les outils de suivi individuel

L'approche cognitive comportementale propose des outils dans l'intervention individuelle auprès des jeunes. Voici donc ces différents outils :

L'analyse fonctionnelle des excès et déficits (AFED)

Il s'agit d'une méthode d'évaluation cognitive comportementale entièrement complétée par l'intervenant qui sert à identifier l'importance de chacune des composantes de la chaîne comportementale dans la répétition du comportement en excès chez le jeune. Cette méthode permet de trouver le sens (la fonction) de la conduite délinquante. Elle sert également à cibler les comportements à développer (déficits).

Les contrats comportementaux

Le contrat comportemental est un outil de travail qui vise à susciter l'engagement du jeune dans son processus de resocialisation. Établi entre l'adolescent, l'intervenant et le parent (dans la mesure du

Le contrat comportemental vise la pratique des comportements en déficit qui sont associés à la fonction trouvée lors de l'analyse fonctionnelle. Le contrat d'engagement, quant à lui, n'est pas un outil issu de l'approche. Toutefois, il vise un objectif précis et tient compte d'un comportement à travailler en lien avec l'adoption d'une conduite prosociale.

13. C. Beaulieu, J. Des Lauriers et D. Vinette, *Le sens des ateliers cliniques,* [Acétates], Montréal, 2007.
14. *Ibid.*

possible), il vise la pratique des comportements en déficit qui sont associés à la fonction trouvée lors de l'analyse fonctionnelle. C'est un outil qui soutient l'apparition de comportements prosociaux en visant à éliminer les excès qui contribuent au maintien de la conduite délinquante.

Cet outil permet de mobiliser le jeune en lui proposant des défis gradués et en lui faisant vivre des succès ainsi qu'en associant des renforcements (privilèges aux réussites) et des punitions (pertes aux non-réussites).

Toutefois, dans un même esprit de mobilisation et lorsque l'analyse fonctionnelle des excès et déficits (AFED) n'a pas été effectuée, il est approprié de proposer au jeune un contrat d'engagement. Mentionnons que ce dernier n'est pas un outil issu de l'approche cognitive comportementale. Cependant, il vise un objectif précis et tient compte d'un comportement à travailler en lien avec l'adoption d'une conduite prosociale.

L'auto-observation

Remplie avec ou par l'adolescent, la grille d'auto-observation permet à l'intervenant d'accompagner le jeune dans la prise de conscience des pensées automatiques et rationnelles ainsi que dans la prise de conscience des émotions qui sont à la source d'un comportement en excès ou en déficit. Cet outil favorise aussi la prise de conscience par le jeune, des réactions de l'environnement. Les auto-observations constituent un canevas de travail soutenant l'intervention au niveau de la restructuration cognitive. L'adolescent apprend ainsi à modifier les pensées qui sont à l'origine de ses comportements.

2.4.3 Les ateliers de groupe

Les ateliers cliniques ciblés sont utilisés en vue de développer de meilleures habiletés intra et interpersonnelles chez l'adolescent tout en corrigeant ses distorsions cognitives.

Les ateliers cliniques ciblés sont utilisés en vue de développer de meilleures habiletés intra et interpersonnelles chez l'adolescent tout en corrigeant ses distorsions cognitives. Le contenu qui suit est tiré du *Guide pratique pour l'animation d'ateliers cliniques auprès de la clientèle jeunes contrevenants*[15].

Le programme d'entraînement aux habiletés sociales

L'acquisition des habiletés sociales est considérée par beaucoup comme l'atelier de base dans l'approche cognitive comportementale. Cet atelier vise le développement des compétences sociales et

15. J.-P. Lemay et J. Des Lauriers, *Guide pratique pour l'animation d'ateliers cliniques auprès de la clientèle jeunes contrevenants,* Montréal, CJM-IU, 2008.

plus particulièrement l'acquisition de comportements et de connaissances pratiques en ce qui a trait aux relations interpersonnelles. Cet atelier permet aux jeunes d'apprendre des habiletés prosociales alternatives aux moyens antisociaux utilisés afin d'améliorer leurs habiletés relationnelles déficitaires.

Le programme d'alternatives à la violence

Le programme d'alternatives à la violence a pour objectifs d'apprendre aux participants à réduire leur niveau de colère afin de diminuer les comportements violents et de remplacer ceux-ci par des alternatives prosociales. On apprend aux jeunes à identifier et à remplacer certains éléments cognitifs et affectifs qui engendrent chez eux des comportements agressifs. On y fait également l'apprentissage d'habiletés permettant une expression plus appropriée de leur colère.

Le programme de résolution de problèmes

Ce programme a pour but d'enseigner aux participants un processus de résolution de problèmes socialement acceptable en regard des conflits interpersonnels quotidiens. Il vise également à réduire les comportements inappropriés et à développer des alternatives comportementales appropriées. Les jeunes apprennent à s'arrêter, lorsque survient un problème, à réfléchir et à mettre en application une série d'étapes. Enfin, ce programme favorise aussi le développement des alternatives au niveau cognitif. Le programme amène les participants à percevoir différemment les signes verbaux et non verbaux lors d'une situation problématique.

Le programme de développement de l'empathie

L'empathie est la capacité de se mettre à la place de l'autre, de percevoir ce qu'il peut vivre et ressentir. Elle sert de frein vis-à-vis les gestes, paroles ou attitudes qui peuvent causer du tort aux autres ; plus elle est grande, plus les risques de poser des gestes répréhensibles diminuent. Le programme de développement de l'empathie se définit comme un processus qui implique quatre étapes : 1) L'observateur s'installe d'abord dans une perception de l'autre (comportement, état affectif, pensée). 2) Cette perception amène ensuite chez l'observateur des pensées, des émotions, des sensations et des souvenirs qui lui sont personnels, compte tenu de ses propres expériences de vie. 3) Ceci entraîne une réaction personnelle immédiate si l'observateur ne prend pas le temps de réfléchir sur ses propres émotions et sur celles de l'autre qui peuvent être différentes, d'où l'importance d'analyser. 4) Suite à cette analyse, la communication s'installe et elle sert à faire un pont entre deux personnes de façon

à clarifier ou à vérifier leurs perceptions, émotions et réactions qui leur sont propres.

La ***généralisation et le maintien des acquis*** sont effectués suite aux ateliers cliniques via l'établissement de contrats comportementaux dans les différentes sphères de la vie de l'adolescent (famille, école, travail, pairs). Or, c'est par le biais des ***rencontres individuelles*** que l'intervenant effectue le suivi des contrats comportementaux. À cet effet, les liens entre les auto-observations, les délits ou les excès comportementaux sont utilisés comme point de départ de la restructuration cognitive.

Le processus de référence en suivi régulier différencié

Partie 3

3.1 L'étape et le contexte du service offert

Le processus de référence en suivi régulier différencié est en lien avec les exigences du *Cadre général du processus clinique intégré – Volet LSJPA*[1]. Ce processus implique une démarche d'évaluation qui sera présentée dans les prochaines sections.

Le figure 1 illustre le processus menant à un suivi probatoire à partir du verdict de culpabilité.

FIGURE 1 Processus menant à un suivi probatoire à partir du verdict de culpabilité

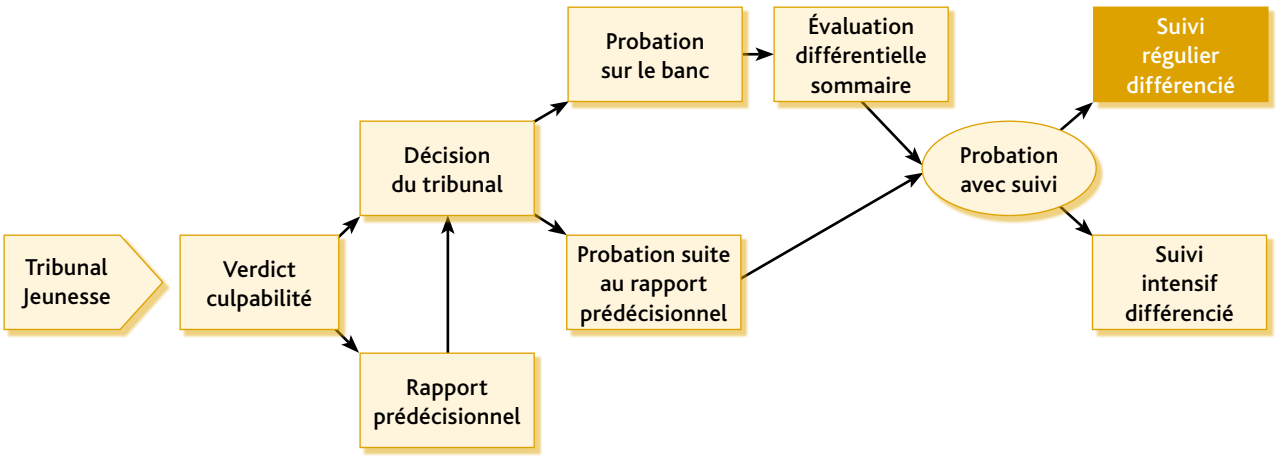

1. CJM-IU, *Processus clinique intégré – Volet LSJPA : Des valeurs traduites en actions*, Montréal, CJM-IU, 2005.

3.2 La démarche d'évaluation différentielle

3.2.1 La décision d'orientation et les outils utilisés

Les balises à considérer

La démarche d'évaluation différentielle comprend une entrevue effectuée auprès du jeune et de ses parents ainsi que l'utilisation de différents outils diagnostiques et pronostiques. Il est important de rappeler que ***la rigueur est de mise*** dans l'utilisation de ces outils afin de dresser un portrait fidèle du jeune qui est référé dans nos services.

L'évaluation dont il est question porte essentiellement sur la situation délictuelle et sociale du jeune.

L'évaluation dont il est question porte essentiellement sur la situation délictuelle et sociale du jeune. À cet effet, le jeune et ses parents sont mis à contribution dans cette démarche. Il s'agit d'une évaluation des risques et des besoins liés aux facteurs criminogènes de l'adolescent de même qu'une évaluation de sa réceptivité face à l'intervention.

À l'étape de l'évaluation, mais également tout au long de l'intervention, les délégués à la jeunesse doivent garder à l'esprit que les jeunes référés en suivi régulier différencié ont, outre des besoins liés aux facteurs criminogènes, des besoins que l'on nomme universaux c'est-à-dire présents chez la majorité des adolescents de leur âge. Bien que l'intervention effectuée dans le cadre de la LSJPA ne vise pas ces besoins de façon particulière, le délégué doit tout de même en tenir compte, car ils peuvent constituer des facteurs explicatifs à certains comportements délinquants[2].

L'évaluation différentielle permet de situer le jeune au niveau de son engagement dans la délinquance en termes de précocité, de persistance, d'aggravation, d'activation et de polymorphisme.

L'évaluation différentielle permet également de situer le jeune au niveau de son engagement dans la délinquance, en termes de ***précocité*** *(l'âge au premier délit est de moins de 12 ans),* de ***persistance*** *(la durée et la récurrence du mode de fonctionnement sont de plus de deux ans),* d'***aggravation*** *(la gravité des délits est plus importante),* ***d'activation*** *(les périodes de productivité illégale sont plus nombreuses que les périodes d'accalmie)* et de ***polymorphisme*** *(le cumul de plusieurs catégories de délits et la diversification de l'activité criminelle sont présents).*

Concernant la ***précocité***, précisons que l'âge du début de la délinquance s'avère crucial, car il a été prouvé que **plus les conduites délinquantes sont précoces, plus l'implication dans des conduites délinquantes sera grave et durable**. Ceci semble particulièrement vrai pour la délinquance violente qui trouve souvent ses fondements dans

2. G. Duclos, D. Laporte et J. Ross, *Besoins, défis et aspirations des adolescents. Vivre en harmonie avec les jeunes de 12 à 20 ans,* St-Lambert, Les éditions Héritage Inc., 1995.

l'agressivité et l'irritabilité du jeune enfant, suivi par des conflits et des agressions de gravité croissante dans l'enfance et l'adolescence, pour culminer avec les agressions voire même le meurtre à l'âge adulte.

Le modèle intégré propose trois paliers d'âge qui impliquent des variantes au niveau de l'intervention différentielle. Toutefois, le délégué doit tenir compte de ces paliers lors de l'évaluation et du choix de l'orientation puisqu'ils constituent les principaux indicateurs de la précocité. Mentionnons que les éléments qui concernent les trois paliers d'âge sont inspirés du document : *Modèle intégré d'intervention différentielle*[3].

Le premier palier : 11-12-13 ans (la préadolescence)

Cette période constitue un moment crucial où l'orientation délinquante s'enclenche pour ensuite se consolider assez rapidement. Les problèmes vécus sont des tensions physiques et psychologiques qui entraînent une fluidité psychologique, de l'instabilité et de la labilité. La délinquance à cet âge est risquée, car elle compromet le développement et comme le jeune est dans une période de mutation, il peut prendre une mauvaise tangente et se structurer dans une délinquance. Enfin, c'est à cette période de l'adolescence que la délinquance distinctive apparaîtra si elle a à apparaître. Cette phase peut donc représenter un moment décisif de l'orientation de l'individu.

Le deuxième palier : 14-15-16 ans (l'adolescence)

Cette deuxième période est celle de l'affirmation de l'identité de base. Les acquis sociaux majeurs sont consolidés à cet âge, notamment l'identité sexuelle, la perception de soi-même, la compétence intellectuelle et le début de l'introspection. Deux crises de maturation semblent plus importantes à ce stade. La première réfère à la crise de violence de même qu'au manque de maîtrise des pulsions et des affects. La seconde concerne la crise d'identité incluant le développement de l'identité dominante. Cette période comporte donc un enjeu majeur, soit celui de la cristallisation de l'identité négative.

Le troisième palier : 17-18-19 ans (la fin de l'adolescence et le début de la période pré-adulte)

À cette étape, nous entrons dans la consolidation de l'orientation prosociale ou antisociale de l'adolescent. À cet âge, l'orientation sociale finale de l'individu est pratiquement acquise. C'est la période de réconciliation avec l'ordre et les règles, l'individualisation est plus nette et plus tranchée, l'entrée en rôle avec les exigences de productivité est

3. F. Laporte, *Modèle intégré d'intervention différentielle*, Longueuil, Centre jeunesse de la Montérégie, 2007, révisée en 2009.

mieux définie et le développement du sens moral est intégré. Chez ces jeunes, l'insuffisance du mode d'engagement social se confirme et la recherche d'un statut négatif s'affirme et se consolide.

Le niveau d'intensité et l'appariement aux programmes sont déterminés lors de l'évaluation de la situation du jeune.

Le niveau d'intensité et l'appariement aux programmes sont donc déterminés lors de l'évaluation de la situation du jeune. C'est ici que s'applique la nécessité d'orienter le jeune vers ***le bon service*** et ***au bon moment***. C'est le principe d'appariement, un concept central de l'approche différentielle.

Les différents contextes d'évaluation

Lorsqu'elle est effectuée dans le cadre d'un rapport prédécisionnel suite à une demande du tribunal ou encore, dans le cadre du programme de sanctions extrajudiciaires suite à une orientation de « judiciarisation », l'évaluation permet de déterminer si un suivi est nécessaire. Par contre, si elle est effectuée dans le cadre d'une évaluation différentielle sommaire, elle permet plutôt de déterminer l'intensité du suivi probatoire. Ainsi, lors d'un suivi probatoire ordonné sur le banc (évaluation différentielle sommaire), on évalue les indicateurs criminogènes significatifs liés à la capacité criminelle et à la prédiction du risque de récidive pour orienter sans délai l'adolescent vers le programme approprié.

Les outils utilisés

Voici une brève définition des outils utilisés à cette étape du processus :

- **Inventaire des risques et des besoins liés aux facteurs criminogènes (IRBC)[4] : Formulaire SP-116**

  Cet outil évalue le degré d'adaptation ou d'inadaptation de l'adolescent à partir d'un ensemble d'indicateurs criminogènes significatifs. Il nous renseigne sur le niveau de risques de récidive de même que sur les besoins liés aux facteurs criminogènes de l'adolescent.

- **Inventaire de personnalité Jesness (Jesness)[5] : Formulaire SP-117**

  Cet outil nous renseigne sur une variété d'attitudes, de perceptions, de réactions, de sentiments qu'a l'adolescent face à lui-même (relations intrapersonnelles) et face aux autres (relations interpersonnelles), c'est-à-dire le sens que prend sa délinquance. Cet outil contribue également à poser un diagnostic

4. Ministère des Services sociaux et communautaires, *Inventaire des risques et des besoins liés aux facteurs criminogènes (Risk and Need / Case Management Inventory)* adapté de Young Offender Case Management and Risk/Need Instrument, Ontario et de Hoge, R. Andrews, D. A. (Université Carleton), Leschied A.W (London Family Court Clinic), 1994.
5. C. F. Jesness, *The Jesness inventory manual*, MHS, New York, 1996.

différentiel de l'adaptation sociale et personnelle de l'adolescent, c'est-à-dire à identifier et à calibrer son engagement dans la délinquance.

- **DEP-ADOLESCENTS : Grille de dépistage de consommation problématique d'alcool et de drogues chez les adolescents[6] : Formulaire RISQ-001**

  Cet outil est une grille de dépistage de la consommation problématique d'alcool et de drogues chez les adolescents et les adolescentes. Cet outil fournit des informations complémentaires sur la nécessité d'orienter un jeune vers une ressource en toxicomanie.

- **Grille de soutien à la prise de décision SRD-SID[7]**

  Il s'agit de l'outil qui amène l'évaluateur à synthétiser les principaux résultats de l'IRBC et du JESNESS en vue d'apprécier le risque global que présente le jeune. Cet outil permet également de résumer le niveau d'engagement du jeune dans la délinquance. Cette grille se base sur les critères ciblés en lien avec les différents niveaux d'intensité de suivi probatoire. Toutefois, elle ne doit en aucun cas être utilisée de façon rigide, sans discernement clinique approprié. À cet effet, un mécanisme de validation est prévu dans le but de soutenir l'intervenant dans son orientation.

En somme, l'utilisation d'outils et de critères précis permet d'examiner chacune des situations soumises et de décider de l'orientation la plus porteuse pour le jeune.

3.2.2 L'identification du profil « délinquantiel » selon le modèle intégré

Les trois volets à investiguer

Selon le modèle intégré, il faut investiguer trois niveaux d'informations spécifiques, soit le volet comportemental, le volet social et le volet psychologique.

Une fois la décision d'orientation prise vers un suivi régulier différencié, il s'agit ensuite de déterminer le profil « délinquantiel » du jeune. Selon le modèle intégré, un profil de délinquance ne peut s'élaborer qu'à partir de l'histoire sociale du jeune. Or, il faut investiguer trois niveaux d'informations spécifiques, soit le volet comportemental, le volet social et le volet psychologique.

Le **volet comportemental** vise à dresser un inventaire de l'activité délictueuse (officielle et auto-révélée) et des troubles de comportement

6. M. Germain, *Grille de dépistage de consommation problématique d'alcool et de drogues chez les adolescents et les adolescentes (RISQ-001)*, Montréal, Recherche et Intervention sur les Substances Psychoactives, Québec (RISQ), 2007.
7. CJM-IU, *Grille de soutien à la prise de décision SRD/SID*, Montréal, dernière mise à jour en 2010. Cette grille est présentée en annexe 1.

ainsi qu'un portrait du développement et de l'évolution de la délinquance. Le **volet social**, pour sa part, s'intéresse au bilan des expériences sociales en portant une attention sur les handicaps accumulés et la détérioration des liens. Enfin, le **volet psychologique** concerne l'analyse de la personnalité en utilisant comme repères certaines carences précises qui sont porteurs de sens tels la méfiance, l'insécurité, l'égocentrisme et l'insensibilité.

Ainsi, une collecte de données dirigée permet de recueillir non seulement les éléments nécessaires pour compléter les outils cliniques tels l'IRBC et le DEP-ADO, mais soutient également la consignation de la grille suivante.

- **Grille de support pour déterminer le profil « délinquantiel »**[8]

  Cette grille reprend les trois volets (volet comportemental, volet social et volet psychologique) du modèle intégré d'intervention différentiel. Chaque volet comprend des éléments d'analyse qui sont associés à chacun des quatre types de délinquants. La collecte de données s'avère donc essentielle pour compléter la grille afin qu'elle soit valide. En somme, les trois volets d'investigation de la grille nous permettent d'établir la typologie dominante et de mettre en évidence les attributs secondaires.

Les éléments devant être examinés pour chacun des volets sont présentés dans les tableaux qui suivent[9] :

Volet comportemental

Le volet comportemental vise à dresser un inventaire de l'activité délictueuse (officielle et auto-révélée) et des troubles de comportement ainsi qu'un portrait du développement et de l'évolution de la délinquance

- Relevé chronologique des antécédents délictueux, incluant la délinquance officielle et auto-révélée :
  - Précocité : âge des premiers délits.
  - Nombre de délits : délinquance totale.
  - Nature des délits : contre les biens et/ou contre les personnes (polymorphisme).
  - Persistance : durée et récurrence.
  - Aggravation : gravité des délits plus importante.
- Modes de perpétration : préméditation ou non.
- Utilisation d'armes.
- Présence de tensions lors de la commission des délits.
- Motivation délictueuse : hédoniste, utilitaire, exutoire de tensions.
- Présence de complices : adolescents, adultes, connus de nos services ou criminalisés.
- Consommation de drogues lors de la commission des délits.
- Relevé des mesures de contrôle social déjà utilisées et impact de celles-ci :
  - Nombre d'arrestations.
  - Peines antérieures.
  - Bris de conditions.
  - Évasion.
- Inventaire des troubles de la conduite : signalé en vertu de la protection de la jeunesse, référé à un centre de santé et de services sociaux (CSSS), suivi par un psychologue.

8. F. Laporte, *Collecte de données*, Longueuil, Centre jeunesse de la Montérégie, 2008. Cette grille est présentée en annexe 2.
9. *Ibid.*

Volet social

Le volet social s'intéresse au bilan des expériences sociales en portant une attention sur les handicaps accumulés et la détérioration des liens

- Problèmes familiaux : décès, pauvreté, mésententes conjugales, alcoolisme, santé mentale, violence, criminalité, etc.
- Indiscipline à la maison : comportements difficiles à maîtriser.
- Relations avec l'autorité : conformisme ou faux conformisme.
- Relations affectives avec les deux parents : liens satisfaisants, pauvreté relationnelle ou absence de lien.
- Figure d'identification parentale.
- Pratiques éducatives : sévérité, laxisme, incohérence.
- Réactions des parents suite aux délits.
- Trajectoire scolaire : troubles d'apprentissage, comportements perturbateurs, absentéisme.
- Emploi : n'en a jamais occupé un, n'en a pas et n'en cherche pas.
- Trajectoire occupationnelle/occupation des temps libres : loisirs structurés, oisiveté.
- Fréquentations/allégeances : amis prosociaux ou déviants, nombre important ou limité.
- Consommation de drogues et d'alcool : âge du début, persistance, type de substances, incidence sur le fonctionnement social et sur la délinquance.
- Modes de communication/habiletés sociales : rudimentaires, entregent, manipulateur.
- Personnes significatives : figures investies auxquelles le jeune fait confiance.
- Personne admirée à laquelle le jeune aimerait ressembler.

Volet psychologique

Le volet psychologique concerne l'analyse de la personnalité en utilisant comme repères certaines carences précises qui sont porteurs de sens tels la méfiance, l'insécurité, l'égocentrisme, l'insensibilité, etc.

- Opposition, antagonisme.
- Doutes et sentiment d'anormalité.
- Égocentrisme.
- Désillusion, fatalisme.
- Agressivité physique et verbale, colérique.
- Insensibilité et indifférence affective face aux autres.
- Influençabilité.
- Impulsivité, imprévisibilité.
- Méfiance envers les autres : présente ou absente/élevée.
- Sentiment d'aliénation/sentiment d'être différent.
- Estime de soi : faible, adéquate ou démesurée.
- Intra ou extraversion : timidité ou « surassurance ».
- Dévalorisation/autodépréciation.
- Distorsions cognitives.
- Image fabulée de pouvoir et d'efficacité.
- Anxiété personnelle et sociale : état dépressif, isolement, idée ou tentative suicidaire.
- Valeurs morales pro ou antisociales.
- Désinvestissement social et relationnel.
- Refoulement, déni.
- Immaturité, pensée magique.
- Remords et culpabilité : présents, insuffisants ou importants.
- Réceptivité : accepte, rejette ou est ambivalent face à toute aide.
- Limites cognitives.

Les quatre types de délinquants distinctifs

Il existe quatre types de délinquants distinctifs, soit le marginal sporadique, l'inadéquat régressif, le conflictuel explosif et le structuré autonome.

Le modèle comporte ainsi une évaluation différentielle qui s'effectue à partir de trois volets d'investigation et qui vise à identifier le type de délinquance auquel correspondent les différentes caractéristiques du jeune. Tel que mentionné précédemment, on note qu'il existe quatre types de délinquants distinctifs, soit le **marginal sporadique**, **l'inadéquat régressif**, le **conflictuel explosif** et le **structuré autonome**.

Les quatre types de délinquants représentent autant de modes d'expression de la délinquance distinctive. Il s'agit de quatre univers psychologiques et sociaux différents et quatre modulations expressives différentes. Voici une description sommaire de ces quatre types.

Le délinquant marginal sporadique

Il est question ici d'un délinquant distinctif, bien que non persistant. Il s'agit d'une délinquance épisodique et de gravité moindre. Ce jeune se démarque de la délinquance commune, car il est aux prises avec des difficultés d'adaptation réelles bien que celles-ci soient limitées. Ces difficultés, même si elles sont moins marquées que les trois autres types, laissent des traces et un retard développemental. C'est le volet psychologique qui démarque le plus le délinquant marginal sporadique de la délinquance commune. On observe chez ce jeune, une certaine fonctionnalité même s'il ne rattrape pas les adolescents socialisés.

Le délinquant inadéquat régressif

On réfère à une délinquance distinctive et persistante, mais présentant une gravité stationnaire. Il s'agit d'une délinquance de solution caractérisant des jeunes désocialisés et ayant des déficits lourds. Ces délinquants se démarquent par un désinvestissement généralisé, une dérive sociale et une propension à se laisser aller et à se laisser vivre. Ce type de délinquance traduit une « dysfonctionnalité » tenace d'où une absence d'évolution qui est souvent remarquée chez ces jeunes.

Le délinquant conflictuel explosif

Cette délinquance est distinctive et persistante. Toutefois, les jeunes qui se distinguent par ce type de délinquance sont généralement malheureux, tourmentés, déchirés, ambivalents et ils essaient de camoufler cette vulnérabilité. Ces jeunes ont également des doutes constants sur leur efficacité personnelle, se sentent incompris et protestent pour survivre. Ils attaquent autrui, car ils se sentent méprisables et perdent alors le nord soit par panne de morale ou encore, par instinct de vengeance. Enfin, ces jeunes veulent généralement bien faire, mais leur entrée en rôle est fragile compte tenu qu'ils ne sont pas à la hauteur de leurs aspirations.

Le délinquant structuré autonome

On réfère encore une fois à une délinquance distinctive et persistante. Ces jeunes ont habituellement un fond haineux et par voie de conséquence, une incapacité d'aimer. De façon générale, ils priorisent leurs besoins personnels évacuant ainsi les exigences normatives et autrui n'existe pas sauf pour l'exploiter. Ils n'ont aucun lien d'attachement, d'appartenance ou de loyauté. Enfin, ces jeunes se caractérisent par une pauvreté relationnelle, une absence de culpabilité et de remords. Leur énergie est utilisée exclusivement à des fins délictueuses.

Derrière chaque type de délinquant, il y a une structure différente, une base dynamique distincte donnant à la délinquance un sens et une couleur différente.

Derrière chaque type, il y a donc une structure différente, une base dynamique distincte donnant à la délinquance un sens et une couleur différente. Cependant, il ne faut jamais oublier que chaque jeune possède également des caractéristiques qui lui sont propres. Or, on dit que le portrait clinique est composé du profil typologique et du profil idiosyncrasique. Le profil typologique révèle les caractéristiques, les attitudes et les comportements généraux de chaque type de délinquant distinctif. Le profil idiosyncrasique, pour sa part, s'attarde aux caractéristiques spécifiques de chaque jeune à l'intérieur d'un type donné.

Enfin, il est à préciser que le profil d'un jeune n'est pas évolutif et devrait demeurer le même dans le temps compte tenu qu'il s'agit, pour chacun des types, d'une infrastructure psychologique qui est assez stable, mais qui s'affirme et se consolide à travers les divers paliers d'âge. Ainsi, le type de délinquance d'un adolescent ne change pas, à moins que l'évaluation n'ait pas permis de cibler le bon type au départ. Cependant, il peut être difficile, par exemple, d'affirmer qu'un préadolescent se situe dans tel ou tel type compte tenu des informations insuffisantes sur sa trajectoire délictueuse. Dans ce cas, on peut toutefois soutenir que le jeune se rapproche d'un type en particulier. En somme, c'est l'intensité de la dominante qui augmente ou qui diminue avec l'âge, mais cette même dominante devrait demeurer.

Le suivi régulier différencié devrait s'adresser **uniquement à des jeunes qui présentent une délinquance distinctive.** À cet effet, nous retrouvons plus spécifiquement, parmi la clientèle référée en suivi régulier différencié, les trois types de délinquants suivants : **le marginal sporadique, l'inadéquat régressif et le conflictuel explosif**. Toutefois, suite à une décision de probation rendue sur le banc[10], il peut arriver que l'intervention effectuée en suivi régulier différencié s'adresse à des jeunes présentant des profils de délinquance commune. **Le délinquant structuré autonome, pour sa part, devrait être orienté davantage vers un suivi intensif différencié.**

Enfin, outre la décision d'orientation et l'identification du profil « délinquantiel », la démarche d'évaluation constitue une amorce d'intervention et peut contribuer à susciter l'ouverture ainsi que l'engagement du jeune et de ses parents. À cet effet, l'évaluation peut permettre d'aider l'adolescent et sa famille à faire le point sur la situation ayant conduit au délit. Elle peut également contribuer à amorcer avec le jeune et ses parents, un travail de prise de conscience relativement aux impacts du délit commis.

10. Il est courant que le tribunal ordonne une peine de probation avec suivi sans toutefois préciser l'intensité de ce suivi. Une évaluation sommaire est alors effectuée dans le but de préciser l'intensité du suivi nécessaire pour répondre aux besoins criminogènes du jeune et ainsi prévenir la récidive.

Il est à préciser que la démarche d'évaluation ne se limite pas au processus de référence, mais se poursuit tout au long du suivi probatoire. Celle-ci s'inscrit alors dans un ***processus continu*** afin de pouvoir ajuster les interventions selon l'évolution du jeune et de son milieu. Que le jeune fasse des progrès ou qu'il se mette de plus en plus dans des situations à risques de récidives, le délégué doit moduler son intervention de façon à faire les appariements les plus porteurs en fonction du portrait de l'adolescent.

La clientèle visée

Partie 4

4.1 Des correspondances effectuées entre les caractéristiques des clients et les outils cliniques utilisés

Nous devrions retrouver plus spécifiquement, parmi la clientèle référée en suivi régulier différencié, trois des quatre types de délinquants distinctifs, soit le marginal sporadique, l'inadéquat régressif et le conflictuel explosif.

Tel que mentionné précédemment, nous devrions retrouver plus spécifiquement, parmi la clientèle référée en suivi régulier différencié, trois des quatre types de délinquants distinctifs, soit **le marginal sporadique, l'inadéquat régressif et le conflictuel explosif.** Le structuré autonome, pour sa part, devrait être exclu du suivi régulier différencié étant donné que ce type de délinquant nécessite une neutralisation[1] soit par une peine restrictive de liberté ou un suivi intensif dans la communauté.

En ce sens, les caractéristiques qui suivent réfèrent exclusivement aux trois types rencontrés en suivi régulier différencié**.** Dans un souci de cohérence au modèle intégré d'intervention différentielle, ces caractéristiques sont précisées en fonction des trois volets qui y sont proposés pour évaluer le type de délinquant, soit les volets comportemental, social et psychologique. Les caractéristiques présentées reflètent les vulnérabilités de chaque type, mais également les différentes forces. Rappelons aussi qu'un jeune peut présenter des caractéristiques de plus d'un type. De ce fait, l'intensité de la dominante

1. La neutralisation sera présentée dans la partie traitant de l'intervention en suivi régulier différencié (partie 6). Cette stratégie vise à empêcher l'agir délictueux par un contrôle exercé sur le jeune.

ainsi que les attributs secondaires identifiés dans son profil entraînent des modulations possibles au niveau de l'intervention.

Plusieurs rapprochements ont également été effectués entre les caractéristiques identifiées et les différents éléments des tests diagnostiques et pronostiques (*Inventaire des risques et des besoins liés aux facteurs criminogènes*[2] *et Inventaire de personnalité Jesness*[3]) compte tenu de l'utilisation largement répandue de ces outils pour évaluer la clientèle de la DSSSJC. Pour ce qui est de l'*Inventaire des risques et des besoins liés aux facteurs criminogènes* (IRBC), les rapprochements effectués sont le résultat des travaux du groupe de développement. Bien que ces liens aient été établis de façon minutieuse, il n'en demeure pas moins que d'autres hypothèses pourraient être émises. Quant à l'Inventaire de personnalité Jesness, comme il s'agit d'un outil plus complexe, les rapprochements établis avec ce dernier offrent davantage des exemples simples, bien qu'il existe des rapprochements plus exhaustifs. En somme, c'est principalement le jugement professionnel de l'intervenant et par voie de conséquence, les différents liens qu'il fera entre les outils, qui contribueront à enrichir l'évaluation.

Voici donc l'ensemble de ces hypothèses de même qu'une légende présentant les différentes échelles de *l'Inventaire de personnalité Jesness*.

Légende / Échelles de l'Inventaire de personnalité Jesness[4]

Échelles interpersonnelles :			**Échelles intrapersonnelles :**		
SM	=	Mésadaptation sociale	MA	=	Agressivité manifeste
VO	=	Orientation aux valeurs	SA	=	Anxiété sociale
IMM	=	Immaturité	WD	=	Retrait
AU	=	Autisme	REP	=	Refoulement
AL	=	Aliénation	DEN	=	Déni

2. Ministère des Services sociaux et communautaires, *op. cit.*
3. C. F. Jesness, *op. cit.*
4. *Ibid.*

4.1.1 Les caractéristiques du marginal sporadique

Volet comportemental

- Délinquance débute à l'adolescence (13, 14, 15 ans).
- Conduite délictueuse occasionnelle et concentrée sur une période brève.
- Quelques épisodes (2 à 3) de un à dix délits par épisode.
- Gravité objective limitée.
- Se résorbe à la fin de l'adolescence ou au début de l'âge adulte.

Correspond à la zone 1 de l'IRBC (risque faible à modéré)

Volet social

- Milieu familial :
  - milieu adéquat avec des valeurs prosociales ;
  - supervision déficiente ;
  - encadrement déficient ;
  - relations positives (affectives) mais les fonctions didactiques (éducatives) sont moins bien jouées.
- Orientation prosociale prépondérante mais fonctionnalité limitée.
- N'accorde pas d'importance à l'école :
  - le rendement scolaire est faible ;
  - sans sabotage ouvert ;
  - n'outrepasse pas certaines limites ;
  - ne s'y plait pas mais s'y plie.
- Productivité générale en dessous de l'expectative et des attentes.
- Consommation souvent abusive de drogues douces et/ou d'alcool, rarement régulière, par besoin d'évasion.
- Association mixte (pairs prosociaux/pairs déviants), mais demeure particulièrement vulnérable aux pairs déviants.
- Conduites à risque, flânerie (vulnérable, facteur d'incitation).

Correspond à la zone 2 de l'IRBC (indicateur a)

Correspond à la zone 3 de l'IRBC (indicateur c)

Correspond à la zone 5 de l'IRBC (indicateur a)

Correspond à la zone 4 de l'IRBC (indicateurs a et b)

Volet psychologique

- Opposition plutôt faible.
- Image de soi plutôt négative.
- Anxiété latente (insécurité, méfiance, crainte, doute), ce qui a pour conséquence une entrée en rôle plus réduite.
- Culpabilité face à ses insuffisances (malaises, dévalorisation).
- Immaturité, manque de jugement prévisionnel, d'inhibition et de discernement (légèreté de l'être).
- Sous-estimation des risques, prédisposition à « se mettre dans le trouble ».
- Irréalisme (supprime les problèmes et s'illusionne).
- Mécanisme de défense prioritaire étant le refoulement.
- Intégration faible des interdits, laxisme, relâchement des valeurs morales.
- Inconséquent et irresponsable.
- Pas dur, ni agressif, contrôle des pulsions agressives.
- Perception favorable d'autrui, sensibilité présente.
- Réceptif à l'intervention.

Correspond à la partie III de l'IRBC (2. Faible estime de soi) et au Jesness ; SM : doute sur soi élevé et SA en dysfonction

Correspond au Jesness ; SA en dysfonction

Correspond au Jesness ; indice d'auto-centrisme élevé

Correspond au Jesness ; REP en dysfonction

Correspond au Jesness ; MA dans un corridor normatif

Correspond au Jesness ; AL dans un corridor normatif ou en surfonction et bouclier en dessous de 60

4.1.2 Les caractéristiques de l'inadéquat régressif

Volet comportemental

Correspond à la zone 1 de l'IRBC (risque modéré à élevé)

- Délits nombreux, récurrents et persistants.
- Gravité objective faible à moyenne.
- Délits dirigés surtout contre les biens et axés sur le gain immédiat/acquisitifs.
- Pas d'escalade de la gravité délictueuse (plafonne rapidement).
- Capacité d'agir s'amplifie peu, mais ne régresse pas (persistant, ne lâche pas).
- Même *modus operandi*.
- Peut agir seul et/ou avec des complices « meneurs ».
- Délinquance :
  - de solution (à court de moyens) ;
  - de démission (fatalisme, désillusion) ;
  - de facilité (attiré par ce qui est simple à organiser donc moyens rapides et nécessitant peu d'efforts).

Volet social

- Milieu familial :
  - souvent issu de famille marginale ou démunie ;
  - absence de fonction de socialisation ;
  - pratiques parentales pauvres ;
  - sous-investissement relationnel ;
  - jugement moral déficient ;
  - pas de modèle dans la famille.
- Rejet massif de l'école.
- Absentéisme, décrochage précoce.
- Dérobade passive devant les exigences.
- Soumission de surface.
- Acquis limités en général, peu d'outils.
- Prépondérance du facile, du laisser vivre.
- Décrochage des institutions et des valeurs sociales.
- Pas de projet à finalité sociale (n'aboutit à rien).
- Allégeances déviantes (jeunes et adultes criminalisés).
- Consommation pour le plaisir, alimente la facilité.
- Stéréotypie des patrons de conduite, répète toujours les mêmes erreurs.

Correspond à la zone 2 de l'IRBC (indicateurs a et c)

Correspond à la zone 2 de l'IRBC (indicateurs e et f)

Correspond à la zone 3 de l'IRBC (indicateur f)

Correspond à la zone 8 de l'IRBC (indicateur b) et au Jesness ; IMM en dysfonction Conformisme artificiel élevé

Correspond au Jesness ; SM : présent mais non saturé

Correspond au Jesness ; Indice d'inadaptation élevé

Volet psychologique

- Opposition plutôt passive.
- Désengagement social et interpersonnel (pas d'adhésion).
- Se distancie, ne se projette pas dans le social.
- Démissionnaire, recule devant les efforts.
- Dévalorisation de soi, se sent inférieur, inapte.
- Immature, irresponsable.
- Défaillance du jugement moral (cède).
- Précarité du contrôle des pulsions (influençable).
- Orientation régressive (axé sur la facilité, n'y peut rien).
- Labilité (ne peut pas se retenir).
- Intolérance au stress reliée aux exigences sociales (démissionne facilement).
- Désinvestissement (n'y croit pas).
- Démission relationnelle s'accentuant à la seconde moitié de l'adolescence.
- Faible capacité de réflexion et de prise de conscience.
- Structure défensive élevée (nie, déforme, embellit).
- Pas de culpabilité intériorisée/projection du blâme sur autrui.
- Pas vraiment agressif.

Correspond au Jesness ; WD en dysfonction

Correspond au Jesness ; VO dureté, SA en surfonction : anti-intrapunitivité

4.1.3 Les caractéristiques du conflictuel explosif

Volet comportemental

- Délits nombreux, débordants à certains moments.
- Pouvant atteindre une gravité objective élevée.
- Délinquance hétérogène, surtout contre les personnes, mais contre les biens non exclus.
- Délinquance en dents de scie (éruption soudaine).
- Agit sous pression suite à un conflit ou à des frustrations.
- Imprévisibilité, impulsivité dans l'agir.
- Délinquance exutoire, relâche les tensions, réduit l'anxiété, soulage les malaises.
- Pas une délinquance de besoins, mais davantage d'expression.
- Délinquance de message et d'appel à l'aide.

Correspond à la zone 1 de l'IRBC (risque modéré à élevé)

Correspond au Jesness; MA en dysfonction

Volet social

- Milieu familial :
  - milieu familial souvent adéquat en apparence ;
  - délinquance dénonçant la famille (ça ne va pas) ;
  - ressentiment contre la famille ;
  - détérioration importante des relations avec les parents ;
  - souvent le seul délinquant de la famille ;
  - incohérence des exigences et des messages ;
  - rivalité dans la fratrie, bouc émissaire, mouton noir.
- Acquis sociaux non négligeables, mais apprentissages souvent partiels.
- Conflits avec les adultes et les figures d'autorité (sabotant son potentiel et ses motivations).
- Opposition active.
- Son intransigeance et son caractère impitoyable peuvent tout faire basculer et entraîner une instabilité dans ses projets.
- Ouverture aux influences positives, mais beaucoup de résistance aux figures d'autorité.
- Intérêts prosociaux, n'assume pas son statut de délinquant/aimerait être quelqu'un de bien.
- École étant une source de conflits et d'affrontements avec l'autorité/heurts sérieux.
- Porté vers les autres et recherche l'affection.
- Cherche à se valoriser dans le relationnel (potentiel d'échange).
- Consommation liée au besoin d'évasion et de soulagement.

Correspond à la zone 8 de l'IRBC (indicateur d) et au Jesness; SM : opposition et antagonisme

Correspond à la zone 2 de l'IRBC (indicateur c)

Correspond à la zone 8 de l'IRBC (indicateur d)

Volet psychologique

- Vision du monde conflictualisée.
- Liens appauvris et contaminés.
- Concept de soi négatif/mal-être.
- Lutte incessante contre la dévalorisation.
- Insécurité, habité par l'incertitude.
- Anxiété sociale et psychologique élevée.
- Capacité de réflexion/sensibilité.
- Veut bien faire/veut correspondre aux attentes.
- Insatisfaction/dévalorisation face à soi.
- S'affirme comme il le peut (souvent de façon inadéquate).
- Irritabilité, impulsivité.
- Intrapunitivité élevée (s'en veut, désire se punir).
- Dilemme (besoin d'autonomie/besoin des autres).
- Fond névrotique, moi divisé, oscillation selon le registre conflictuel du moment.
- Sensible aux autres, capacité de vivre des affects.
- Fond de destructivité dirigé à la fois contre lui et contre les autres.
- Ambivalent, tiraillé, tourmenté.
- Amplification des situations et subjectivité indue.
- Restauration partielle à la fin de l'adolescence.

Correspond au Jesness; SA en dysfonction

Correspond à la zone 7 de l'IRBC (indicateurs b et g) et au Jesness; MA en dysfonction: irascibilité élevée

La philosophie d'intervention

Partie 5

5.1 Les principes à la base de l'intervention

Ces principes dépassent le contenu même de l'intervention et définissent la perspective dans laquelle les suivis devraient être effectués.

L'offre de service qui a été développée au CJM-IU en regard des suivis différenciés est basée sur plusieurs facteurs dont le niveau de risque et les besoins liés aux facteurs criminogènes, nonobstant la peine spécifique et sa durée. Cette optique vise à s'assurer rapidement du bon appariement adolescent/programme et à éviter les peines en cascades. Cette orientation s'inscrit en cohérence avec les principes présentés dans le *Cadre de référence en délinquance*[1] et le *Guide d'intervention en matière de probation juvénile*[2]. Dans ces documents, il est précisé que la mesure probatoire doit pouvoir s'appuyer sur des principes propres à guider l'intervention. Ces principes dépassent le contenu même de l'intervention et définissent la perspective dans laquelle les suivis devraient être effectués. Ces principes sont également en lien de sens avec les valeurs du *Cadre général du processus clinique intégré – Volet LSJPA*[3] , mais ils se particularisent dans l'action par les attitudes spécifiques liées au mandat légal et aux problématiques rencontrées. Voici donc ces différents principes[4] :

1. CJM, *op. cit.*
2. J.-P. Piché, *op. cit.*
3. CJM-IU, 2005, *op. cit.*
4. J.-P. Piché, *op. cit.*

Une intervention qui répond à la gravité du problème

La correspondance entre la mesure choisie et la gravité du problème impose que l'on évalue au préalable les caractéristiques du jeune (notamment le **risque** qu'il présente) afin de déterminer le type de programme qui convient le mieux.

L'adéquation entre l'intensité de la mesure et la gravité du problème, qui constitue le premier principe à la base de l'intervention, s'avère essentielle. Il s'agit d'offrir aux jeunes contrevenants les services qui leur conviennent, en évitant de mobiliser inutilement des ressources pour des cas qui n'exigent pas un tel investissement ou encore, pour des cas trop graves avec lesquels un suivi dans la communauté est difficilement envisageable.

Ainsi, il faut réserver les programmes intensifs aux clients représentant le plus de risque. En effet, les jeunes à plus haut risque répondent mieux aux programmes intensifs (en termes de récidive) que les jeunes à faible risque qui eux, pourraient voir leur récidive augmenter s'ils sont exposés à ces mêmes programmes intensifs. Évidemment, les jeunes à haut risque inscrits dans un programme non intensif ne voient en rien leur conduite criminelle s'arrêter.

Une intervention réalisée dans une perspective différentielle

Le deuxième principe reflète l'importance d'avoir recours à une intervention qui tient compte du type de délinquant auquel on s'adresse et de ses **besoins**. Cependant, le jeune doit être traité d'abord et avant tout comme une personne et non comme un délinquant. L'intervention aura plus de chances d'être efficace si le choix et la combinaison des différentes composantes du processus sont faits en fonction des caractéristiques de chaque jeune. Il est donc fondamental de cibler les besoins liés aux facteurs criminogènes propres à chaque jeune et de croire au potentiel de développement et d'apprentissage de ce dernier. Dans cette perspective, le jeune contrevenant est considéré comme un acteur principal dans l'intervention, acteur qui possède le potentiel nécessaire pour se responsabiliser face à ses « agirs » délinquants.

Même si l'intervention a pour but de répondre aux besoins liés aux facteurs criminogènes, les autres types de besoins doivent également être pris en considération. La mise en place de stratégies d'intervention personnalisées (notamment le plan d'intervention) permet de répondre aux besoins dynamiques du jeune et ainsi, de réduire les risques de récidive dans les zones où le jeune est particulièrement vulnérable.

Une intervention s'appuyant sur la famille et la communauté

Les parents demeurent les premiers responsables de leur enfant et par voie de conséquence, les premiers partenaires dans l'intervention.

Les parents demeurent les premiers responsables de leur enfant et par voie de conséquence, les premiers partenaires dans l'intervention. La majorité des parents, même s'ils sont aux prises avec des difficultés personnelles sérieuses, sont motivés à trouver des solutions constructives aux problèmes de leur adolescent. En ce sens, le délégué doit utiliser tous les moyens nécessaires pour favoriser leur implication et leur mobilisation.

Mentionnons que l'intervention doit d'abord et avant tout permettre de raccrocher le jeune à sa communauté. Or, une resocialisation en **milieu communautaire** implique inévitablement la participation de partenaires. Le jeune évolue au quotidien à travers les différents systèmes (famille, école, amis, loisirs, milieu de travail, voisinage, etc.). Il est nécessaire de mettre ces acteurs à contribution de même que les ressources spécialisées (organismes de justice alternative, toxicomanie, santé mentale, etc.) pour favoriser une intervention positive auprès de l'adolescent à risque et par voie de conséquence, pour développer sa réceptivité.

Une intervention qui répond aux principes de la cohérence et de l'intégrité

La **cohérence** des actions entreprises par les divers professionnels du CJM-IU et l'harmonisation des différents volets du processus d'intervention s'avèrent nécessaires pour assurer l'efficacité de l'intervention.

Pour ce qui est de l'**intégrité** de l'intervention, les résultats auront plus de chances de permettre une réduction des risques de récidive si les différents intervenants ont une philosophie commune d'intervention ainsi qu'une approche et des techniques compatibles. De ce fait, il est très important d'assurer le soutien, l'encadrement et la formation nécessaires aux intervenants. Il est aussi essentiel d'accorder une importance à l'évaluation des programmes en termes de conformité et d'effets sur la clientèle.

Une intervention légitime sur le plan social

La probation devient légitime socialement à partir du moment où les difficultés persistantes de l'adolescent en viennent à compromettre la sécurité du public. Ce principe donne son sens au rôle du délégué à la jeunesse. Tel que mentionné dans la partie traitant du cadre sociojudiciaire, c'est au délégué ou à une personne désignée que le directeur provincial confie le mandat probatoire émanant du tribunal.

5.2 Les trois savoirs nécessaires à l'intervenant

Par ces différentes compétences professionnelles au niveau du savoir, du savoir-faire et du savoir être, l'intervenant contribue à ce que le jeune apprenne à mieux accepter les exigences de la vie en société, notamment ce qui touche le respect de soi et de l'autre.

L'intervenant représente un facteur déterminant dans l'atteinte des objectifs. Par ces différentes compétences professionnelles au niveau du savoir (connaissances), du savoir-faire (techniques) et du savoir être (qualités relationnelles), l'intervenant contribue à ce que le jeune apprenne à mieux accepter les exigences de la vie en société, notamment ce qui touche le respect de soi et de l'autre.

Compte tenu que le savoir est un concept exhaustif et en constante évolution chez les gens, il est ardu d'énumérer l'ensemble des compétences nécessaires à l'intervenant. En effet, celui-ci acquiert, au cours de sa pratique, des compétences associées qui peuvent également s'avérer pertinentes. Quelques éléments, liés aux différents savoirs de l'intervenant, apparaissent tout de même comme étant indispensables pour assurer le suivi probatoire. Mentionnons que ces éléments sont décrits de façon plus spécifique dans le document présentant le *Profil des compétences des intervenants psychosociaux, services aux jeunes contrevenants*[5].

Au niveau du **savoir**, l'intervenant doit maîtriser les différents outils diagnostiques et pronostiques servant à l'évaluation différentielle en délinquance de même que les outils liés à l'approche cognitive comportementale et au modèle intégré. Il doit également posséder les balises du cadre légal entourant la mesure probatoire et bien maîtriser le processus sociojudiciaire. De plus, il doit être en mesure de distinguer les besoins universaux des adolescents et les besoins spécifiques de la clientèle cible. L'intervenant doit aussi comprendre le fonctionnement de l'établissement dans lequel il œuvre et saisir les principaux éléments entourant le processus clinique intégré, les politiques et les procédures en vigueur. Enfin, il doit avoir une bonne connaissance des organismes communautaires pouvant venir en aide au jeune.

Au niveau du **savoir-faire**, l'intervenant doit être en mesure d'évaluer les besoins du jeune, de cibler adéquatement les pistes d'intervention et de proposer des moyens pour améliorer la situation (élaboration, actualisation et révision du plan d'intervention). Il doit pouvoir aider le jeune et ses parents à comprendre le sens du délit et à trouver des alternatives aux comportements problématiques ainsi qu'aux situations difficiles. En ce sens, il doit privilégier la coopération pour développer une alliance de travail avec le jeune et sa famille. Il doit également avoir les habiletés nécessaires pour gérer les différents manquements du jeune face aux conditions de

5. CJM-IU, *Profil des compétences des intervenants psychosociaux, services aux jeunes contrevenants*, Montréal, CJM-IU, révisé en 2008.

son ordonnance. Il est important de mentionner que l'intervenant doit aussi avoir les compétences requises pour intervenir dans le cadre d'activités de groupe. Finalement, il doit être capable d'effectuer la tenue de ses dossiers et de faire des rapports au tribunal, ce qui implique de bien maîtriser les différents procédés clinico-administratifs.

Au niveau du **savoir être**, l'intervenant doit faire preuve d'autonomie et s'adapter aux différentes situations qu'il rencontre tout en respectant les politiques, les procédures et les règles éthiques de l'établissement. Il va sans dire que l'intervenant doit respecter les différentes personnes qu'il côtoie (usagers, collègues, partenaires). Pour ce qui est du savoir être touchant plus spécifiquement la relation avec la clientèle, l'intervenant doit être empathique et confrontant[6] dans le but de soutenir l'efficacité personnelle du jeune. À cet effet, l'intervention effectuée dans le cadre de la mesure probatoire doit dépasser la neutralisation et viser davantage **la responsabilisation** du jeune par rapport à ses choix. Ainsi, l'encadrement offert ne doit pas se réduire au contrôle ou encore, à la lutte de pouvoir qui consiste à tenter de convaincre le jeune de respecter ses conditions. L'intervention doit plutôt être centrée sur les forces du jeune et viser la mobilisation de ce dernier.

Contrairement au contrôle, l'encadrement fait place à la négociation et permet à l'intervenant d'être en interaction avec le jeune et de l'accompagner dans la recherche de solutions plutôt que d'être un simple témoin de ses agissements.

Contrairement au contrôle, l'**encadrement** fait place à la négociation et permet à l'intervenant d'être en interaction avec le jeune et de l'accompagner dans la recherche de solutions plutôt que d'être un simple témoin de ses agissements. Dans cette optique, l'intervention vise à **confronter** le jeune pour lui permettre d'apprendre de ses erreurs et de s'ouvrir à d'autres alternatives. Alors que l'affrontement suppose une attitude de domination et ne peut conduire qu'à une brisure de la relation, la confrontation implique plutôt une **attitude de compréhension**. Dans une relation de confrontation, l'on cherche à comprendre et à s'expliquer pour en arriver à un compromis. Cette attitude de compréhension implique que l'intervenant accepte de ne pas avoir toutes les réponses. La figure qui suit illustre les principales distinctions entre l'affrontement et la confrontation[7].

6. Dans la littérature, l'utilisation du terme « confrontation » renvoie à une action thérapeutique de qualité qui n'a aucun lien avec le contrôle ou l'abus de pouvoir tel que compris parfois dans les différents milieux d'intervention.
7. J. Trépanier, *Intervention sociojudiciaire en matière de comportements déviants chez l'adolescent,* [Les journées de formation pluridisciplinaire Charles-Coderre], Sherbrooke, Les éditions Revue de droit : Université de Sherbrooke, 1996.

FIGURE 2 Distinctions entre l'affrontement et la confrontation

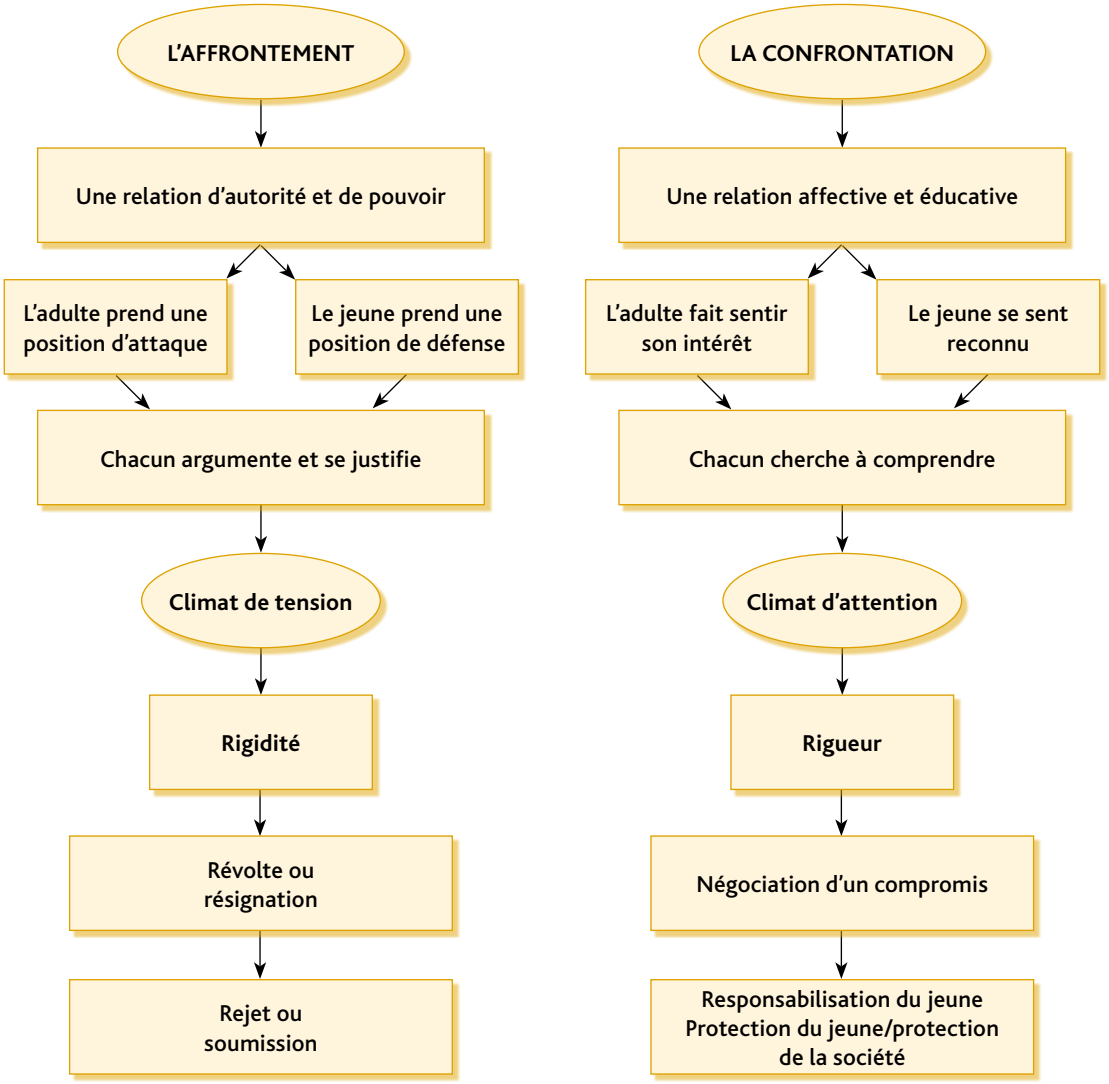

L'intervention en suivi régulier différencié

Partie 6

6.1 Des balises générales

6.1.1 Les objectifs du suivi probatoire

En lien avec ce qui est défini au *Cadre général du processus clinique intégré – Volet LSJPA*[1], les suivis dans la communauté visent à :

- Assurer la protection du public.
- Faire répondre l'adolescent de l'infraction qu'il a commise.
- Favoriser sa responsabilisation et son désir de s'amender.
- Moduler les interventions de contrôle, de surveillance et d'aide selon les besoins de chaque jeune.
- Mettre en place ou favoriser les facteurs de protection dans la vie du jeune afin de préserver son engagement social tout en tentant de réduire les facteurs de risque.

De plus, tel que précisé au *Cadre conceptuel pour le développement des programmes visant l'intégration sociale des adolescents du CJM-IU*[2], le suivi régulier différencié cible des jeunes à risque de rupture avec leur milieu naturel. En ce sens, le suivi régulier a pour but d'apporter l'aide nécessaire afin d'éviter que le jeune se retrouve

1. CJM-IU, 2005, *op. cit.*
2. J. Gaudet, F. Chagnon et S. Hamel, *op. cit.* et P. Keable, *op. cit.*

en rupture dans les différentes sphères de sa vie. Or, il vise de façon plus particulière à :

- Développer, rétablir ou renforcer les compétences associées aux quatre domaines de l'intégration sociale.
- Établir, maintenir ou préserver les liens du jeune avec les ressources de la communauté et du milieu de vie.

Tout au long de la démarche, le travail effectué dans le cadre du suivi probatoire vise également à soutenir les parents et à les impliquer dans le processus de réinsertion sociale de leur adolescent.

Mentionnons que des objectifs spécifiques sont poursuivis pour chacun des types de délinquants distinctifs et sont présentés à la section 6.2. On sait que l'intervention en suivi régulier différencié vise à prévenir les différentes ruptures du jeune avec les institutions sociales. Or, les objectifs poursuivis pour chacun des types réfèrent aux trois volets suggérés par le modèle intégré et ces volets correspondent aux différents domaines proposés au Cadre conceptuel sur l'intégration sociale[3]. À cet effet, le **volet comportemental** réfère essentiellement au **domaine symbolique** puisqu'il touche la conduite délinquante et l'identification du jeune aux normes sociales. Le **volet social**, pour sa part, se rapporte au **domaine relationnel/familial,** car il réfère aux liens du jeune avec son réseau social. Ce volet correspond également au **domaine fonctionnel/productif,** car il cible le rendement scolaire et l'employabilité du jeune. Pour ce qui est du **volet psychologique**, il rejoint principalement le **domaine personnel** puisqu'il concerne les caractéristiques affectives du jeune. Le tableau qui suit permet de faire ressortir ces correspondances.

Volets proposés au modèle intégré	Domaines de l'intégration sociale correspondants
➤ Volet comportemental	➤ Domaine symbolique
➤ Volet social	➤ Domaine relationnel/familial ➤ Domaine fonctionnel/productif
➤ Volet psychologique	➤ Domaine personnel

6.1.2 La continuité de l'intervention

La continuité de l'intervention s'actualise dans la prise en charge immédiate du dossier du jeune ou lors d'un transfert personnalisé.

La continuité de l'intervention est fondamentale. Elle s'actualise dans la prise en charge immédiate du dossier du jeune ou lors d'un transfert personnalisé. En ce sens, dès que l'adjoint clinique ou le chef de service valide les recommandations d'un rapport prédéci-

3. *Ibid.*

sionnel ou d'une évaluation différentielle sommaire, un appariement jeune/intervenant est effectué. Dès que l'intervenant de suivi est identifié, ce dernier ainsi que l'auteur du rapport prédécisionnel ou de l'évaluation différentielle sommaire se concertent afin de planifier une rencontre de transfert personnalisé.

Lors du transfert personnalisé, l'auteur du rapport prédécisionnel ou de l'évaluation différentielle sommaire dresse un premier portrait des principaux facteurs de risque et de protection du jeune à l'intervenant de prise en charge de même qu'à la famille. Cela permet à tous les acteurs d'amorcer le suivi probatoire à partir d'une lecture partagée des zones à prioriser dans l'intervention. Dans le cadre d'une évaluation différentielle sommaire, cela permet également au responsable du suivi de cibler les éléments pour lesquels des informations complémentaires seront nécessaires.

Par ailleurs, il est à préciser que la cueillette d'informations ne se limite pas au moment de l'accueil, mais se poursuit tout au long du suivi. La continuité de l'intervention s'actualise donc dans un processus de décision fluide sans rupture. En ce sens, cette continuité se vit également lors de l'élaboration, de l'actualisation et la révision du plan d'intervention.

6.1.3 L'intensité de l'intervention

La durée de l'intervention en suivi régulier différencié correspond à la durée de la peine émise par le tribunal. Toutefois, peu importe la durée du suivi, l'intervention offerte en suivi régulier doit être modulée selon les facteurs de risque et de protection que présente l'adolescent, l'évolution de ce dernier et les difficultés rencontrées. Or, l'intensité de l'intervention se définit essentiellement par la fréquence des contacts entre l'adolescent, sa famille et les intervenants. L'évaluation continue est donc fondamentale dans le but de s'assurer d'un ajustement constant de l'intensité du suivi. Cette intensité sera propre à chaque jeune et s'appuiera sur l'évaluation différentielle et le jugement clinique de l'intervenant. Cependant, quelques balises sont nécessaires, notamment ce qui touche l'intensité de l'intervention en début de suivi et l'exposition aux activités prosociales.

Le niveau d'intensité se mesure par des interventions qui correspondent essentiellement à ces activités :

- Les rencontres individuelles.
- Les rencontres avec la famille où l'adolescent est présent.

- Les communications téléphoniques avec l'adolescent en lien avec le plan d'intervention.
- Les rencontres avec les partenaires où l'adolescent est présent.
- La participation de l'adolescent aux ateliers cliniques de groupe.
- L'accompagnement de l'adolescent dans quelconque activité (recherche d'emploi, etc.).

Pour ce qui est de l'exposition accrue aux activités prosociales, soulignons que toute activité qui aide le jeune à s'intégrer socialement de façon positive peut constituer une activité prosociale. Les éléments de l'IRBC, du Jesness et du DEP-ADO viennent appuyer les choix de l'intervenant lorsqu'il oriente l'adolescent vers une ou des activités. Le profil de chaque jeune est donc à considérer.

6.1.4 La modulation des trois axes d'intervention

Les trois axes d'intervention viennent teinter le type d'investissement à faire tout au long du suivi en ce sens qu'ils doivent être modulés selon l'évolution et les besoins du jeune aux différents moments dans le suivi.

Peu importe le niveau de risque que présente le jeune, le suivi probatoire inclut différents axes d'intervention. Ces axes viennent teinter le type d'investissement à faire tout au long du suivi en ce sens qu'ils doivent être modulés selon l'évolution et les besoins du jeune aux différents moments dans le suivi. Les trois axes d'intervention sont la **surveillance**, l'**encadrement** et l'**aide**. Il est à remarquer que ces axes sont complémentaires et interreliés. En ce sens, le suivi régulier différencié doit obligatoirement comporter des interventions associées à chacun des axes. L'intervenant doit moduler ces axes de façon stratégique afin de favoriser la mobilisation du jeune de même que sa réceptivité.

Voici une définition de ces axes d'intervention :

Surveillance et contrôle

Il s'agit d'activités exercées par l'intervenant afin qu'il demeure informé des attitudes et des comportements de l'adolescent par rapport aux conditions imposées par la probation. C'est entre autres à partir de cette supervision que l'intervenant constatera jusqu'à quel point les méthodes ou techniques employées semblent obtenir un résultat positif.

Exemples

Vérifications du respect de l'obligation de fréquenter l'école, de l'obligation d'avoir un emploi, de l'obligation de participer à des activités, du rythme imposé de rencontres, etc.

La surveillance et le contrôle visent particulièrement la neutralisation[4] du jeune.

Encadrement

On réfère ici à une supervision du type directif par laquelle l'intervenant exerce, en collaboration avec la famille ou le milieu substitut, pendant une période déterminée, une pression graduée sur le jeune contrevenant. En appliquant les conditions stipulées dans l'ordonnance, cette supervision vise à ce que le jeune se responsabilise en maintenant le cap sur des choix socialement conformes et qu'il se réintègre efficacement à la vie normale.

Exemples

Interventions liées à la gestion des comportements non conformes et à l'exposition accrue aux activités prosociales, interventions directes, rappel des objectifs du plan d'intervention, etc.

L'encadrement clinique vise particulièrement la prévention de la récidive.

Aide

Tout en reconnaissant que l'aide nécessite l'adhésion volontaire du jeune, elle sous-tend aussi que, dans bon nombre de cas, le délégué aura à susciter et à entretenir la motivation du jeune en probation. Le délégué sera ainsi appelé à soutenir, mobiliser et accompagner le jeune dans les différentes zones problématiques (école, emploi, loisirs, etc.) qu'il présente au cours du suivi.

Exemples

Tout soutien offert au jeune en lien avec son intégration sociale, sa santé, son logement, etc.

L'aide vise particulièrement le soutien offert au jeune dans son projet de vie.

6.1.5 Les interventions auprès de la famille et dans la communauté

Tel que déjà mentionné, les parents constituent les premiers partenaires de l'intervention et représentent des acteurs privilégiés dans le processus de resocialisation de leur adolescent. Il est d'ailleurs stipulé à la LSJPA que l'intervenant doit toujours favoriser et rechercher

4. La neutralisation vise à empêcher l'agir délictueux par un contrôle exercé sur le jeune.

leur implication dans la démarche[5]. En ce sens, le délégué a le devoir de tenter, par tous les moyens possibles, d'entrer en contact avec les deux parents[6].

Dans le cadre de la LSJPA, le soutien à la famille vise principalement à ce que les parents développent ou maintiennent leurs habiletés en termes de supervision et de cohérence dans leur rôle d'autorité, mais également en termes de présence relationnelle auprès de leur adolescent. Le délégué doit alors moduler l'intervention familiale selon le type de délinquant et les caractéristiques des parents. Le cadre d'application spécifique (section 6.2) fournit plusieurs repères intéressants à cet effet.

Il est important de redéfinir la résistance non pas comme une expression de la pathologie familiale, ni comme une réticence aux interventions, mais comme une réaction adaptative.

De plus, il est de la responsabilité de l'intervenant de donner un sens aux résistances pouvant être manifestées par les parents. La façon dont le délégué comprend les résistances oriente la façon dont il va réagir, ce qui influe à son tour sur la manière dont les clients vont réagir aux interventions. Les difficultés surgissent souvent lorsque les croyances divergent sur la conception du problème, sur le type d'aide requis et sur les rôles des membres de la famille et de l'intervenant. Généralement, plus les parents résistent au changement, plus leur détresse sous-jacente est grande. Ces parents peuvent alors réagir à l'intervention par la rébellion, la passivité ou encore, par l'ambivalence. Il est donc important de redéfinir la résistance non pas comme une expression de la pathologie familiale, ni comme une réticence aux interventions, mais comme une réaction adaptative. Cette réaction adaptative peut avoir comme objectif d'empêcher certains parents de souffrir davantage, de se sentir coupable ou encore, incompétent [7].

Il est également essentiel d'accueillir les préoccupations des parents, de reconnaître leurs efforts et de confirmer les fortes pressions qu'ils subissent. C'est en prenant à cœur ce qui arrive aux personnes, au-delà de leurs comportements, que se manifeste le rapport humain qui fonde ce qu'on appelle l'alliance de travail. Les parents et l'adolescent qui se sentent compris d'une façon empathique se montrent plus souvent prêts à faire confiance à l'intervenant[8]. Ainsi, il

5. Le sous paragraphe iii) du paragraphe C de la l'article 3 (1) de la LSJPA stipule qu'on « *doit offrir aux jeunes des perspectives positives, compte tenu de leurs besoins et de leur niveau de développement et, le cas échéant,* ***faire participer leurs père et mère****, leur famille étendue, les membres de la collectivité et certains organismes sociaux ou autres à leur réadaptation et leur réinsertion sociale* ».
6. CJM-IU, *Guide pratique sur les balises entourant les démarches à effectuer dans le but de retrouver les parents, Montréal,* CJM-IU, 2008.
7. J. Guay, *Les compétences des familles otages d'un adolescent délinquant,* sous la direction de C. Lacharité et J.-P. Gagnier, *Comprendre les familles pour mieux intervenir : repères conceptuels et stratégies d'action*, Montréal, Gaëtan Morin Éditeur, 2009.
8. *Ibid.*

importe de croire aux adolescents et aux familles avec lesquels nous travaillons, avoir de l'espoir pour eux et leur transmettre.

Enfin, le rôle de la communauté est aussi à investir. L'école, la police, les ressources communautaires et le milieu familial élargi doivent faire partie du processus de resocialisation du jeune. Le délégué doit tenir compte de ces partenaires et les impliquer tout au long de la démarche selon les besoins du jeune. Il doit ainsi travailler en concertation avec eux, leur offrir une disponibilité de même qu'un soutien.

6.1.6 Les rencontres de suivi

Les rencontres de suivi peuvent prendre différentes formes et permettent d'aborder avec le jeune certains éléments entourant son suivi et contribuent à solliciter les objectifs d'intégration sociale.

L'intervenant de prise en charge est responsable de veiller à la planification, à l'élaboration, à l'actualisation et à la révision du plan d'intervention. Il doit également veiller à ce que le jeune respecte les conditions de son ordonnance et mettre les moyens en place pour favoriser ce respect. A cet effet, les rencontres de suivi peuvent prendre différentes formes (individuelle, familiale, de groupe) et permettent d'aborder avec le jeune certains éléments entourant son suivi et contribuent à solliciter les objectifs d'intégration sociale. Ainsi, ces rencontres doivent favoriser des réflexions approfondies sur le sens du délit et des conduites à risque de même que sur les différentes zones à risque de récidive. De façon plus spécifique, le délégué à la jeunesse doit utiliser les rencontres de suivi pour :

- Favoriser la participation et la collaboration du jeune et de ses parents à la démarche proposée.
- Aider le jeune à comprendre le sens de son délit ainsi que ce qui a déclenché « l'agir » afin d'identifier des façons prosociales de combler ses besoins et d'éviter une récidive.
- Rappeler fréquemment au jeune les différentes conditions de son ordonnance ainsi que le sens de celles-ci.
- Aborder avec le jeune les différentes sphères de sa vie et ses activités.
- Amener le jeune à reconnaître ses forces et à les utiliser comme leviers de changement.
- Échanger avec le jeune sur des situations difficiles afin de l'accompagner dans la recherche de solutions.
- Demeurer en lien avec les parents pour suivre l'évolution du jeune et les interpeller en lien avec les conditions spécifiques de l'ordonnance qui les concernent (couvre-feu, allées et venues de leur adolescent, etc.).

Repères à considérer pour les **rencontres de suivi individuel** :

- Avant l'élaboration du plan d'intervention, une rencontre doit être effectuée chaque semaine.
- Suite à l'élaboration du plan d'intervention, le rythme de rencontres doit être ajusté en fonction des besoins de surveillance et de contrôle du jeune, de ses besoins d'encadrement de même que de ses besoins d'aide et de son évolution dans la démarche.
- Une intensité est à favoriser en début de suivi pour donner une crédibilité à la démarche.
- Les rencontres doivent se dérouler à divers endroits (école, travail, domicile familial, bureau, milieu d'hébergement) selon les besoins du jeune.

Repères à considérer pour les **rencontres familiales** :

- Au cours du suivi, plusieurs rencontres doivent se dérouler au domicile des parents, car celles-ci sont riches en termes d'informations qu'elles procurent. L'intervenant peut ainsi être exposé à la culture de la famille, avoir une idée des conditions de vie de celle-ci et observer les relations entre les membres de la famille dans leur milieu naturel. De plus, ces entretiens permettent de rencontrer les membres importants de la famille, de la parenté et les amis qui ne viendraient pas au bureau. Ce type de rencontres contribue également à la mobilisation des parents[9].
- À cet effet, au moins une rencontre devrait avoir lieu au domicile avant l'élaboration du plan d'intervention.

Repères à considérer pour les **rencontres de groupe** :

- Pour répondre à certains besoins, l'intervention de groupe s'avère plus porteuse. Ainsi, compte tenu de son caractère hétérogène, la clientèle référée en suivi régulier différencié doit avoir accès à divers ateliers de groupe issus de l'approche cognitive comportementale (développement des habiletés sociales, gestion de la colère, résolution de problèmes et développement de l'empathie), mais également à des ateliers à caractère éducatif (éducation sexuelle, groupe de réflexion sur les drogues, préemployabilité, etc.).

6.1.7 Les stratégies d'intervention proposées par le modèle intégré

Le modèle intégré propose quatre grandes stratégies d'intervention qui se modulent en fonction de chacun des types de délinquants.

Le modèle intégré propose quatre grandes stratégies d'intervention qui se modulent en fonction de chacun des types de délinquants. Il s'agit de la **neutralisation**, de la **réinsertion**, de la **réadaptation** et de la **prévention**.

9. J. Guay, *op. cit.*

La neutralisation

La neutralisation s'exerce par le biais des différentes peines prévues à l'article 42(2) de la LSJPA[10]. La neutralisation est souvent la première stratégie à mettre en place puisqu'il s'agit d'empêcher l'agir par un contrôle exercé sur le jeune. Souvent, un contrôle formel s'impose par le biais de contraintes strictes afin de briser le cercle vicieux qui se crée entre le jeune et le groupe social. Le but demeure de protéger la société et de diminuer les risques de récidive. Or, il importe de proportionner la neutralisation en fonction de la capacité criminelle du sujet. En ce sens, la neutralisation peut également s'exercer par des contrôles communautaires (par exemple, par une sanction extrajudiciaire).

La réinsertion

La réinsertion vise l'amélioration de la fonctionnalité sociale du sujet en l'aidant à prendre sa place et à s'installer socialement. La délinquance est une anomalie de la relation individu-société et sous-tend des liaisons et des échanges difficiles. Il faut donc instaurer une dynamique plus constructive de l'échange en raccrochant le jeune socialement. L'intervenant joue un rôle de liaison (jeune-société) en stimulant « adaptivement » le client, en l'incitant à revenir au sein du groupe et à faire en sorte que la société s'ouvre à lui.

La réadaptation

La réadaptation vise le changement du sujet. Il faut travailler la personnalité du jeune et transformer sa façon de penser et de réagir. La réadaptation propose différents procédés, thérapies, techniques et approches qui permettent d'agir sur le sujet dans le but de faire apparaître des modes de conduite plus adaptatifs.

La prévention

La prévention vise à aller au-devant de quelque chose. En d'autres mots, il s'agit de prévenir la récurrence des comportements délinquants. Dans notre contexte d'intervention, la prévention est palliative puisqu'elle s'adresse à des sujets qui ont déjà commis un ou des délits. Il importe de repérer les facteurs contributifs de l'agir délictueux et de tenter de les éliminer afin de prévenir les rechutes.

Nous verrons, dans la section traitant du cadre d'application spécifique (section 6.2), comment le délégué doit moduler ces stratégies en fonction des différents types de délinquants distinctifs auprès desquels il intervient.

10. Les diverses peines spécifiques que peut imposer le tribunal pour adolescents sont présentées au paragraphe 42 (2) de la LSJPA.

6.1.8 Les moyens d'intervention à privilégier selon les différentes stratégies proposées au modèle intégré

Les moyens d'intervention proposés au modèle intégré s'inscrivent en conformité avec l'utilisation des outils liés à l'approche cognitive comportementale, plus particulièrement ce qui touche la réadaptation et la réinsertion.

La section qui suit vise à présenter des moyens d'intervention concrets qui peuvent être préconisés en fonction des différentes stratégies proposées au modèle intégré. Ces moyens s'inscrivent en conformité avec l'utilisation des outils liés à l'approche cognitive comportementale, plus particulièrement ce qui touche la réadaptation et la réinsertion. Le contenu présenté est inspiré du *Programme d'intervention en délinquance*[11] du Centre jeunesse de la Montérégie.

Moyens d'intervention de NEUTRALISATION

- Accompagnement dans les déplacements.
- Programme d'activités quotidiennes dans un cadre continu.
- Interdictions de certaines fréquentations, de certains lieux.
- Interventions visant à s'assurer que l'adolescent demeure sous la surveillance constante de quelqu'un.
- Vérification des allées et venues par l'intervenant.
- Vérification du respect des conditions.

Moyens d'intervention de RÉINSERTION

- Détermination, avec l'adolescent et la famille, d'un cadre entourant les horaires, les limites, les tâches et les règles.
- Accompagnement et suivi à l'école.
- Accompagnement et suivi dans la recherche d'emploi, avec l'aide d'organismes de la communauté.
- Soutien aux parents dans la supervision et l'encadrement.
- Accompagnement de l'adolescent et de sa famille dans la résolution des problèmes d'intégration et de fonctionnement social.
- Encadrement en lien avec la gestion financière, les dépenses et les dettes, surtout lors des premiers emplois rémunérés.

Moyens d'intervention de RÉADAPTATION

- Auto-observation, identification des comportements excessifs et des déficits qu'ils comblent.
- Réflexion individuelle ou en groupe sur le sens des délits.
- Entrevues individuelles centrées sur l'identification de la fonction de la délinquance, des besoins auxquels elle répond.
- Établissement d'un contrat d'engagement ou d'un contrat comportemental pour développer des alternatives aux conduites inadéquates[12].
- Rencontres familiales concernant l'effet de la délinquance sur la famille, le sens pour chacun, les règles implicites, les secrets, les alliances et les coalitions qui favorisent le maintien de la délinquance.
- Activités de groupe de développement des habiletés sociales, gestion de la colère, résolution de problèmes et développement de l'empathie.
- Ateliers de groupe à caractère éducatif.
- Référence à des activités de groupe visant le développement des compétences parentales.
- Activité individuelle visant l'augmentation de l'estime de soi.
- Suivi en psychologie.
- Suivi dans le cadre d'un programme en toxicomanie.
- Collaboration avec les intervenants en LPJ dans le cas des ordonnances concomitantes (LPJ/LSJPA).

11. Centre jeunesse de la Montérégie, *Devenir responsable dans sa communauté. Programme d'intervention en délinquance,* Longueuil, CJ de la Montérégie, 2004.
12. Le contrat comportemental tient compte de la fonction des excès qui a été identifiée lors de l'analyse fonctionnelle des excès et déficits (AFED). Le contrat d'engagement, quant à lui, vise un objectif précis et tient compte d'un comportement à travailler en lien avec l'adoption d'une conduite prosociale.

Moyens d'intervention de PRÉVENTION

- Réception et transmission d'informations continues sur le fonctionnement et les attitudes de l'adolescent.
- Modulation des contacts avec l'adolescent et sa famille selon l'évaluation du niveau de risque.
- Gestion des comportements non conformes dès qu'ils se produisent : établir des plans de rattrapage ou dénoncer en vue de sanctions judiciaires.
- Établissement de liens avec des partenaires de la communauté dans la prévention des situations à risque propres à l'adolescent concerné.
- Participation des parents à la reconnaissance et à l'action vis-à-vis les situations à risque.

6.1.9 La gestion des comportements conformes et non conformes

Les principes et les objectifs visés par la gestion des comportements conformes et non conformes

L'élément selon lequel il faut « renforcer » quatre fois plus qu'on ne punit est à privilégier.

Il importe de privilégier une approche cohérente et concertée pour gérer les comportements conformes et non conformes. Cette gestion doit s'inscrire en collaboration avec les parents et les partenaires. La nécessité de gérer avec rigueur les comportements observés et de planifier l'intervention à faire plutôt que de réagir au fur et à mesure est à favoriser. L'élément selon lequel il faut « renforcer » quatre fois plus qu'on ne punit est à privilégier. Il s'agit essentiellement de trouver des renforcements qui ont de la valeur pour les jeunes tout en respectant les liens avec les parents et les partenaires. Le fait de mieux planifier les stratégies permet de faire connaître nos attentes au jeune ainsi que les avantages et les conséquences possibles.

Pour ce qui est de la **gestion des comportements non conformes**, les éléments qui servent de balises doivent s'inscrire en lien avec la réceptivité du jeune, la collaboration des parents, la durée de la mesure, la protection de la société, la gravité du manquement et le niveau de risque du jeune. Ainsi, suite à tout manquement du jeune à une condition de son ordonnance, à une condition additionnelle ou à un engagement comportemental dans le cadre de son plan d'intervention, une intervention éducative, de nature clinique ***assortie ou non d'une dimension légale***, doit suivre.

Chacun des comportements non conformes observés, ou dont l'intervenant a connaissance, doit être suivi d'une intervention en lien avec un processus d'évaluation présentant des options cliniques ou légales selon le type d'ordonnance. Afin d'augmenter l'efficacité de l'intervention, tout ***comportement non conforme*** observé ou dont on a la connaissance doit faire l'objet d'une ***action rapide, sérieuse et significative*** pour l'adolescent[13].

13. A. St-Jean et D. Blain-Lamoureux, *op. cit.*

Lorsqu'un ou des comportements non conformes sont observés ou portés à la connaissance du délégué, celui-ci doit mettre en place des actions visant la « ***remobilisation*** » du jeune dans son processus de changement. Ces actions peuvent être de l'ordre du rappel, de l'intervention, du plan de rattrapage ou d'une action judiciaire. Une gestion efficace des comportements conformes et non conformes a pour objectifs :

- D'assurer la crédibilité des peines ordonnées à l'adolescent.
- De responsabiliser l'adolescent face à sa conduite.
- D'intervenir avec célérité dans les situations de risque afin d'assurer la protection du public.
- D'impliquer les parents dans le processus de prise de décision.
- De permettre des apprentissages aux adolescents et à leurs parents.

Les éléments d'évaluation à considérer dans la gestion des comportements non conformes

Plusieurs éléments sont à considérer lors de la gestion des comportements non conformes. Certains éléments peuvent être facilement vérifiables et quantifiables par le délégué à la jeunesse. D'autres éléments, ayant trait à l'attitude et à la situation du jeune, contribuent également à éclairer le délégué en regard des interventions à poser suite aux comportements non conformes.

Le tableau présenté ci-après est inspiré des documents : *La gestion des manquements*[14] et *La gestion des comportements conformes et non conformes*[15]. Il propose les principaux repères à considérer dans l'intervention lors d'un comportement non conforme. Des balises d'intervention en regard des manquements sont également identifiées pour chacun des types de délinquants dans la section traitant du cadre d'application spécifique (section 6.2).

14. CJM-IU, Comité de travail de l'équipe Jeunes Contrevenants Nord, *La gestion des manquements*, Montréal, CJM-IU, 2010. Ce travail a été effectué par plusieurs intervenants. Il s'agit plus précisément de Nicole Pélissou, Nicole Pinsonneault, Roland Bleau, Marie-Josée Carignan, Milko Costantino, Christine Drolet, Maxime Labelle, Dominique Lajoie, Louis-Marie Laplante, Daniel Nault, André Robert, Maurice Viens et Diane Maisonneuve (conseillère clinique).
15. L. Cantin, *La gestion des comportements conformes et non conformes*, Montréal, CJM-IU, 2005.

Balises à considérer en regard des interventions à poser suite aux comportements non conformes (manquements)

La nature et la gravité du manquement

- De quel type de manquement s'agit-il (bris à une condition judiciaire, manquement à un engagement, manquement au plan d'intervention, etc.) ?
- Le manquement s'inscrit-il dans un contexte qui met le jeune à risque dans des zones particulières ? Le manquement est-il en lien avec les facteurs de risque préalablement identifiés ?
- Le manquement s'inscrit-il dans la séquence délictuelle du jeune ?
- Le manquement porte-t-il atteinte à autrui ?
- Y a-t-il imminence d'un danger ?
- Le manquement aurait-il pu entraîner une accusation ?
- Y a-t-il un élément de précocité ?
- Est-ce un manquement délibéré ?
- Le manquement survient-il au début, au milieu ou à la fin de l'intervention ?

La réaction du jeune face au manquement

- Le jeune reconnaît-il son manquement ?
- Invoque-t-il des raisons pour justifier son manquement ?
- Ressent-il un niveau de confort ou un malaise face au manquement ?

La réceptivité du jeune et sa mobilisation face à l'intervention

- Le jeune a-t-il du contrôle sur sa situation ?
- Accepte-t-il de se mettre en action ?
- Adhère-t-il à une forme de soutien venant de l'extérieur ?
- S'est-il approprié les moyens prévus à son plan d'intervention ?
- Utilise-t-il des moyens concrets afin de changer son comportement ?

La réponse du jeune aux interventions antérieures reliées aux manquements (rappel à l'ordre, convocation parentale, plan de rattrapage, etc.)

- Y a-t-il déjà eu des interventions antérieures en lien avec le manquement ?
- Était-ce de même nature ?
- Le jeune a-t-il bien répondu aux interventions ? Y a-t-il eu des résultats positifs ?

La répétition du manquement (rythme et fréquence)

- Y a-t-il une répétition des manquements ?
- Y a-t-il une accumulation de manquements ?
- Y a-t-il une amélioration de la situation ?
- Y a-t-il une détérioration de la situation ?

Les facteurs de protection présents dans l'entourage du jeune

- L'entourage peut-il gérer les manquements ? Si oui, les gère-t-il ?
- L'encadrement familial est-il adapté aux besoins du jeune ?
- Le jeune reçoit-il du soutien de son entourage (famille, amis, communauté) ?

6.1.10 Le rôle du délégué à la jeunesse au tribunal

La présence du délégué au tribunal constitue une partie intégrante de l'intervention effectuée dans le cadre du suivi probatoire.

La présence des intervenants au tribunal de la jeunesse s'avère capitale dès la première comparution de même qu'à toutes les autres étapes du processus sociojudiciaire inhérentes à la mise en accusation particulièrement si celle-ci fait suite à une dénonciation. Cette présence constitue ainsi une partie intégrante de l'intervention effectuée dans le cadre du suivi probatoire. Elle donne l'opportunité au délégué d'avoir accès à des informations qui ne sauraient être recueillies dans un autre contexte.

De plus, cela permet de réaffirmer, auprès du jeune et de ses parents, le rôle du délégué dans l'application du suivi probatoire, mais également de consolider les liens avec ces derniers. Cela favorise aussi le renforcement de notre partenariat auprès des intervenants judiciaires. En effet, le délégué a à composer avec les différents

partenaires judiciaires et sa présence au tribunal contribue à assurer une certaine visibilité et par voie de conséquence, à affirmer la cohérence et la célérité de l'intervention de même que la crédibilité clinique des intervenants du CJM-IU.

Le tableau qui suit permet de situer clairement l'importance du rôle tenu par le délégué au tribunal selon les différentes étapes du processus sociojudiciaire. Ce contenu est inspiré du document *Présence au tribunal : Quand devons-nous nécessairement y être présents ?*[16]

Présence du délégué au tribunal selon les différentes étapes du processus sociojudiciaire

Lors de la prise en charge ou du transfert personnalisé suite à un rapport prédécisionnel

La présence du délégué au tribunal à cette étape du processus permet de :

- Favoriser un premier contact avec le jeune et ses parents, les rassurer et leur expliquer le processus sociojudiciaire, le sens de la peine ordonnée ainsi que le rôle du délégué.
- Réaffirmer auprès du jeune et de sa famille la cohérence, la célérité et la continuité de l'intervention suite aux recommandations émises dans le cadre du rapport prédécisionnel.
- Permettre au jeune et aux parents d'exprimer leurs insatisfactions ou leurs inquiétudes en lien avec les recommandations faites à la Cour.

Lorsque le jeune est détenu avant sa comparution à l'Escale

Lorsque le délégué est avisé par l'agent de liaison que son jeune se trouve détenu à l'Escale, il est nécessaire d'aller immédiatement le rencontrer. Cette présence permet de :

- Avoir accès à une plus grande ouverture et à une transmission d'informations compte tenu de l'état de déséquilibre dans lequel peut se retrouver le jeune à cette étape. Ce dernier peut ainsi fournir des informations importantes qui aident le délégué à mieux le comprendre, mais également à orienter l'intervention future. C'est habituellement au cours de ces rencontres que le jeune dévoile les évènements qui ont précédé le délit, les raisons qui l'ont incité à agir de la sorte de même que les impacts de son arrestation et de sa mise en détention provisoire.
- Soutenir les parents qui sont souvent dépassés par cette nouvelle situation, créer des liens significatifs avec ces derniers et favoriser leur réceptivité pour la suite de l'intervention.
- Transmettre aux collègues du centre de réadaptation, des informations précises sur le déroulement de l'audition ainsi que sur les décisions qui ont été rendues.

Lorsque le délégué ne peut se présenter, il doit trouver des alternatives visant les mêmes objectifs. Ces alternatives peuvent prendre différentes formes : remplacement par un collègue, entrevue téléphonique, concertation avec le service Accueil-liaison.

16. N. Pelissou, D. Maisonneuve et l'équipe Jeunes Contrevenants Nord, *Présence au tribunal : Quand devons-nous nécessairement y être présents ?* Montréal, CJM-IU, 2010.

Présence du délégué au tribunal selon les différentes étapes du processus sociojudiciaire *(suite)*

Lors d'une enquête sur remise en liberté

Le délégué est directement interpellé à cette étape en tant que professionnel puisqu'il s'agit de déterminer si le jeune doit être maintenu ou non en détention provisoire dans l'attente de nouvelles procédures judiciaires. Cette présence permet donc de :

- Fournir des informations à la Cour pour éclairer la décision. Ces informations peuvent porter sur le déroulement du suivi probatoire, sur les risques de récidive que présente le jeune de même que sur son potentiel de dangerosité.
- Expliquer aux parents le processus sociojudiciaire en cours et les aider à se positionner et à s'exprimer en regard de la remise en liberté ou du maintien en détention provisoire de leur jeune.

Lorsque le jeune est remis en liberté, cette présence vise à :

- Relire avec l'adolescent et ses parents toutes les conditions émises par le Tribunal et leur expliquer le sens ainsi que les modalités d'application de chacune d'entre elles afin d'éviter toutes ambigüités.
- S'il s'agit d'un article 31 de la LSJPA, cette présence vise à faire comprendre aux parents les engagements et les responsabilités que comporte cet article[17].

Advenant que le jeune décide de plaider coupable à cette étape, cette présence permet au délégué de :

- S'assurer de faire valoir ses recommandations auprès des partenaires judiciaires.

Lorsque le jeune comparait par voie de sommation ou sur promesse ou encore, lors d'un procès pro forma ou d'un procès

Il importe d'être présent à toutes les étapes du processus, lequel peut parfois être très long. Cette présence permet au délégué de :

- Accompagner le jeune et ses parents afin de consolider les liens avec eux.
- S'assurer, à chacune des dates de remise, de faire valoir ses recommandations auprès des partenaires judiciaires.

Soulignons que les recommandations verbales que l'intervenant est appelé à faire devant le Tribunal nécessitent la même rigueur d'analyse que celles qui sont effectuées dans le cadre du rapport prédécisionnel. De plus, ces recommandations doivent être entérinées par l'adjoint clinique ou le chef de service.

Lors d'une audition suite à une dénonciation ou suite à une demande d'examen[18]

La présence du délégué est nécessaire lors d'une audition suite à une dénonciation ou suite à un examen, car elle permet de :

- Assurer la cohérence de l'intervention et faire valoir le bien-fondé des recommandations.
- Expliquer aux parents le sens de l'intervention ainsi que les raisons ayant motivé la dénonciation ou l'examen.

Lors d'une comparution devant la Cour du Québec (Chambre criminelle et pénale) pour un jeune adulte, il est laissé à la discrétion de l'intervenant d'être présent au Tribunal. Cependant, certains éléments peuvent influencer la décision d'être présent ou non. On peut penser au sens et aux objectifs visés par la dénonciation, à l'implication du jeune adulte au cours de son suivi probatoire et au lien de confiance que l'intervenant a pu établir avec ce jeune.

17. Ministère de la Justice du Canada, *op. cit.,* art. 31. Cet article stipule que le juge doit s'informer, avant de maintenir un jeune en détention, s'il existe une personne digne de confiance capable et désireuse de s'occuper de ce dernier. Cette personne s'engage à s'assurer du respect des conditions par le jeune avant sa comparution. C'est généralement un des parents qui assume le rôle de personne digne de confiance. Toutefois, ce rôle n'est pas exclusif aux parents.
18. Ministère de la Justice du Canada, *op. cit.*, art. 59. L'article 59 de la LSJPA prévoit l'examen des peines imposées selon le paragraphe 42 (2), autres que celles prévues aux alinéas n), o), q) ou r). Cet examen est réalisé par le tribunal à la suite d'une demande de l'adolescent, de ses parents, du procureur général ou du directeur provincial, six mois après le prononcé de la peine, ou avant avec la permission d'un juge. Divers motifs peuvent entraîner le recours à cet examen, telles la survenance de modifications importantes ou l'impossibilité de l'adolescent d'observer les conditions de la peine.

6.2 Un cadre d'application spécifique en fonction du type de délinquant

Aucune méthode ne peut être efficace avec tous les adolescents, c'est la raison pour laquelle il devient important de bien cibler les approches (manières d'aborder le jeune) et les techniques différentielles qui en découlent.

Aucune méthode ne peut être efficace avec tous les adolescents, c'est la raison pour laquelle il devient important de bien cibler les approches (manières d'aborder le jeune) et les techniques différentielles qui en découlent. Ainsi, chacune des quatre stratégies (neutralisation, prévention, réinsertion et réadaptation) comporte différentes peines, approches, mesures et méthodes qui représentent un impact différentiel d'intervention selon le type de délinquant rencontré.

Les tableaux suivants ont pour but de présenter les objectifs à poursuivre auprès de chacun des types de délinquants visés par le suivi régulier différencié ainsi que les différentes stratégies et modalités d'intervention à privilégier. Par ailleurs, comme les parents demeurent les premiers responsables de leur jeune et constituent des partenaires très importants dans la démarche, les objectifs proposés incluent également le travail à effectuer auprès de la famille. Le contenu présenté est inspiré du *Programme d'intervention en délinquance*[19] du Centre jeunesse de la Montérégie.

6.2.1 Le cadre d'application pour le marginal sporadique

	le marginal sporadique	
Rappel des mots clés[20]	Dérapage(s) temporaire(s), contrôle précaire, auto-affirmation faible, doutes sur soi, manque de jugement moral, immaturité, sentiment d'incompétence, vulnérabilité à l'influence du groupe et à l'excitation.	
Objectif général (prioritaire)	➤ Améliorer le discernement et le jugement de l'adolescent, en particulier dans les situations anxiogènes pour son estime de lui-même et son besoin de reconnaissance.	➤ Responsabiliser les parents dans leur rôle d'encadrement.
Objectifs spécifiques	**Adolescent :** ➤ Identifier les déclencheurs de sa délinquance. ➤ Mettre en place les moyens nécessaires pour freiner sa délinquance. ➤ Augmenter le sentiment de compétence en renforçant ses acquis. ➤ Identifier des solutions concrètes et satisfaisantes pour faire face aux situations à risque.	**Parents/famille :** ➤ Consolider l'encadrement et l'investissement auprès de l'adolescent. ➤ Établir et maintenir des conséquences aux actes. **Milieu social :** ➤ Augmenter la participation du jeune à l'activité sociale structurée pour l'exposer à des influences positives et des renforcements sociaux, surtout dans le cadre scolaire.

19. CJ de la Montérégie, 2004, *op. cit.*
20. Pour plus de détails sur les caractéristiques de la clientèle, consulter la section 4.1.

le marginal sporadique *(suite)*

Stratégies d'intervention à privilégier

Les stratégies sont présentées par ordre de priorité en fonction du type de délinquant auquel elles s'adressent. À cet effet, la stratégie prioritaire pour chacun des types apparaît en caractère italique. Toutefois, il est à préciser que la neutralisation figure toujours en premier lieu compte tenu qu'il s'agit de la peine devant être ordonnée.

La neutralisation[21]
Stratégie qui vise à empêcher l'agir délictueux

Contrôles formels :

- Contrôle allégé s'exerçant dans la communauté par le maintien du sujet dans le milieu naturel.
- Probation avec suivi d'une courte durée et d'une intensité faible.
- Sanctions symboliques et réparatrices étant aussi à privilégier.

Contrôles communautaires :

- Sanctions extrajudiciaires (travail communautaire, mesures de réparation et de conciliation).
- Contrôles non formels, naturels, exercés par la famille et la communauté étant aussi souhaitables.

La prévention (stratégie prioritaire pour ce type)
Stratégie qui vise à aller au-devant de quelque chose, à prévenir la rechute et les complications de l'inadaptation

- *Éloignement des influences négatives, exposition aux influences positives et désamorçage des situations potentiellement criminogènes (école, consommation, fréquentation, etc.).*
- *Information et conscientisation pouvant aider à prévenir les rechutes.*

La réinsertion
Stratégie qui vise à aider le sujet à prendre sa place et à s'installer socialement

Action sur le milieu :

- Mobilisation du milieu (parents/communauté) et renforcement des parents dans leur rôle d'éducateur naturel (soutien visant à augmenter l'encadrement offert).
- Amélioration de la communication jeune/parents.
- Bonification des interactions du sujet avec son milieu (activités relationnelles positives, développement des intérêts, etc.).

Action sur le sujet

- Soutien concret visant à aider le jeune à maintenir une fonctionnalité sociale adéquate (accroissement de l'efficacité), à préciser et à maintenir ses choix prosociaux et à développer son autonomie.

La réadaptation
Stratégie qui implique une aide et permet un travail direct sur la personnalité et les comportements

- Approche cognitive comportementale à privilégier incluant l'utilisation de renforcements positifs.
- Travail favorisant l'amélioration du concept de soi, la confiance en lui-même ainsi que l'amélioration du discernement et du jugement.
- Travail touchant la recherche de solutions de rechange plus constructives et soutien à la pièce pour solutionner les problèmes et retrouver une stabilité dans le rendement.

21. Bien que la peine soit déjà ordonnée lorsque le jeune arrive en suivi régulier différencié, il est tout de même important de présenter les moyens de neutralisation à privilégier avec chacun des types, car ceux-ci peuvent servir de balises en cas de manquements de la part du jeune.

	le marginal sporadique *(suite)*	
Balises particulières à considérer	➤ Viser l'économie des moyens, car le marginal n'est pas le délinquant le plus inquiétant.	➤ Utiliser une méthode d'entretien non directive et privilégier une approche constructive, motivationnelle et « normalisante » qui fait appel aux capacités du jeune.
Gestion des comportements conformes et non conformes	➤ Bien que le risque ne soit pas élevé chez ce jeune, on doit quand même le responsabiliser. À cet effet, les plans de rattrapage systématiques peuvent être suffisants.	➤ Exceptionnellement, si une dénonciation est nécessaire, la recommandation devrait s'orienter vers une mesure de responsabilisation.
Collaborations ou partenariats à développer	➤ Il faut orienter le jeune vers les ressources existantes selon ses besoins, favoriser l'accessibilité à ces ressources et impliquer les parents dans le soutien à offrir.	

6.2.2 Le cadre d'application pour l'inadéquat régressif

	L'inadéquat régressif	
Rappel des mots clés[22]	Facilité, solutions immédiates, peu résistant face aux propositions délinquantes, projection du blâme sur autrui, insouciance, irresponsabilité, démission face à l'effort, milieu familial et social valorisant la marginalité, désengagement social.	
Objectif général (prioritaire)	➤ Augmenter la capacité d'intégration sociale du jeune et contrer son enlisement dans la marginalité.	➤ Améliorer, chez les parents, la cohérence dans la communication et la mise en place de règles.
Objectifs spécifiques	**Adolescent :** ➤ Contrôler l'agir et cesser l'adhésion au système marginal et délinquant. ➤ Réorganiser son mode de vie dans son milieu familial avec l'appui de personnes ressources du réseau social pour permettre le succès de la réinsertion. ➤ Faire vivre des expériences de réussite dans le milieu social. ➤ Agir sur son fatalisme, lui faire reconnaître que toute situation comporte plus d'un choix et créer chez lui un réflexe de responsabilisation et d'effort pour contrer la tendance à la facilité. ➤ Développer de nouvelles habiletés sociales et relationnelles. **Parents/famille :** ➤ Augmenter la qualité de la supervision et de l'encadrement.	➤ Revaloriser le rôle parental de chacun. ➤ Offrir des outils aux parents de façon à ce que le fonctionnement familial favorise l'intégration sociale. **Milieu social :** ➤ Faire participer les partenaires de la communauté à l'encadrement, à la supervision et à la valorisation des efforts fournis par le jeune (école, travail). ➤ Consolider les habitudes et habiletés nouvellement développées dans le milieu de vie. ➤ Décourager la fréquentation de pairs marginaux et délinquants et augmenter son réseau de personnes socialement adaptées. ➤ Utiliser les ressources spécialisées de la communauté pour le soutien à offrir en lien avec la consommation, la violence, le scolaire, l'emploi, etc.

22. Pour plus de détails sur les caractéristiques de la clientèle, consulter la section 4.1.

L'inadéquat régressif *(suite)*

Stratégies d'intervention à privilégier

Les stratégies sont présentées par ordre de priorité en fonction du type de délinquant auquel elles s'adressent. À cet effet, la stratégie prioritaire pour chacun des types apparaît en caractère italique. Toutefois, il est à préciser que la neutralisation figure toujours en premier lieu compte tenu qu'il s'agit de la peine devant être ordonnée.

La neutralisation
Stratégie qui vise à empêcher l'agir délictueux

Contrôles formels :

- Probation avec suivi incluant un contrôle formel des activités du jeune (pression constante qui augmente son niveau d'attention, maintient sa motivation et évite qu'il se défile).
- Garde ouverte ou fermée à titre de détention-choc pouvant parfois être efficace (si le jeune accumule plusieurs peines et comportements non conformes) et pouvant le prédisposer au suivi serré devant être exercé par la suite.
  - Ne pas trop tarder à utiliser la garde, car l'orientation délinquante risque de se consolider rapidement.
  - Ne pas imposer un contact trop prolongé avec le milieu institutionnel, car ce délinquant est influençable et peut adhérer à d'autres jeunes criminalisés et ainsi, perdre le minimum d'acquis de socialisation qu'il possède.
- Principe de conséquence à l'acte étant très important et visant la démotivation à utiliser des moyens délinquants.

Contrôles communautaires :

- Ne peut être complètement écarté, mais les contrôles formels offrant un encadrement et un incitatif à plus long terme donnent de meilleurs résultats.

La réinsertion (stratégie prioritaire pour ce type)
Stratégie qui vise à aider le sujet à prendre sa place et à s'installer socialement

Action sur le milieu :

- *Nécessité d'impliquer les parents et de les guider dans leur rôle d'éducateur afin d'établir des conditions de vie propices à l'atteinte des objectifs de réinsertion : directives claires pour augmenter les compétences parentales, la discipline, la supervision et l'encadrement.*
- *Soutien offert aux parents dans le but d'augmenter leur cohérence et leur constance dans l'application des règles.*
- *Recours à plusieurs personnes (intervenants dans le milieu) pour construire autour du jeune un cadre social de soutien.*

Action sur le sujet :

- *Intervention axée sur le développement des habiletés sociales.*
- *Raccrochement du jeune aux institutions sociales.*
- *Détermination d'objectifs immédiats, mobilisant rapidement les efforts du moment présent.*
- *Suivi serré incluant des renforcements positifs pour accroître les chances que le jeune maintienne sa motivation.*
- *Suivi visant des expériences de réussite fonctionnelle.*

	L'inadéquat régressif *(suite)*	
Stratégies d'intervention à privilégier *(suite)*	**La réadaptation** **Stratégie qui implique une aide et permet un travail direct sur la personnalité et les comportements**	
	➤ Approche cognitive comportementale à favoriser dans le but de travailler sur les modes et les erreurs de pensées, notamment le fatalisme et la désillusion (travail adapté aux capacités du jeune). ➤ Utilisation du plan de rattrapage visant à offrir un renforcement concret et à augmenter la motivation à adopter des conduites acceptables.	➤ Travail visant l'introspection n'étant pas toujours indiqué compte tenu des déficits de ce jeune au plan cognitif. ➤ Établissement de règles claires, car l'inadéquat régressif décode mal les subtilités et le non-dit.
	La prévention **Stratégie qui vise à aller au-devant de quelque chose, à prévenir la rechute et les complications de l'inadaptation**	
	➤ Identification des situations potentiellement criminogènes. ➤ Prévention palliative[23] : avertissement-dissuasion.	➤ Affirmation explicite des sanctions envisagées en cas de non-respect et cohérence des moyens d'intervention. ➤ Parrainage et collaboration des différentes instances du milieu (travail, école, etc.).
Balises particulières à considérer	➤ Approche en lien avec l'objectif d'améliorer la fonction sociale de base du jeune, donc centrée sur les tâches à accomplir (école, occupations, temps libres, sport, etc.). ➤ Méthode d'entretien semi-directive et défis gradués à privilégier, car l'estime de soi du jeune est fragile (tâches adaptées aux capacités du jeune et objectifs réalistes).	➤ Patience indiquée tout au long du suivi, car il faut rebâtir l'allégeance du jeune et le raccrocher. ➤ Délégué et communauté devant servir de soutien thérapeutique au jeune, car l'inadéquat régressif est généralement influençable. ➤ Accompagnement très soutenu, car il faut faire les choses avec le jeune.
Gestion des comportements conformes et non conformes	➤ Comme le jeune se sent très peu concerné dans la démarche proposée, il faut agir rapidement et avec beaucoup de doigté. Cela exige de la part de l'intervenant de la persévérance et de la rigueur compte tenu du peu d'implication du jeune.	➤ Les plans de rattrapage sont à privilégier, mais il faut demeurer très vigilant sur le type de comportements non conformes. À cet effet, la dénonciation devient nécessaire lorsque le rattachement au milieu social (école, travail, loisirs, etc.) ne se fait pas.
Collaborations ou partenariats à développer	➤ Il faut s'assurer que les partenaires comprennent bien la dynamique du jeune et soient désireux de s'impliquer auprès de ce dernier.	➤ Ce jeune exige un suivi très serré auprès des partenaires pour assurer une bonne concertation. À cet effet, les actions posées par les divers partenaires doivent être cohérentes et un soutien important doit leur être offert.

23. La prévention dont il est question vise à prévenir la récurrence des comportements délinquants. Dans notre contexte d'intervention, elle est palliative puisqu'elle s'adresse à des sujets qui ont déjà commis des délits. Il importe d'abord de repérer les facteurs déclenchant l'agir délictueux et ensuite tenter de les éliminer en prévenant les rechutes et les complications de l'inadaptation.

6.2.3 Le cadre d'application pour le conflictuel explosif

	Le conflictuel explosif
Rappel des mots clés[24]	Explosivité, tension relationnelle, conflits familiaux, délinquance à message, conflits avec l'autorité, ambivalence entre une image de soi très négative ou très positive.
Objectif général (prioritaire)	➤ Apaiser, régulariser, réorienter la dynamique conflictuelle de l'adolescent ; trouver des solutions de rechange aux comportements délictueux comme mode de soulagement des tensions. ➤ Développer chez les parents des compétences de résolution de problèmes.
Objectifs spécifiques	**Adolescent :** ➤ Cesser le recours automatique à la délinquance en cas de tension relationnelle. ➤ Apprendre à gérer les tensions, à tolérer le stress et les frustrations. ➤ Désamorcer son opposition aux figures d'autorité. ➤ Enrayer la tendance à l'auto-dévalorisation et à la déformation de la perception. ➤ Diminuer son ambivalence et son explosivité. **Parents/famille :** ➤ Développer dans la famille des méthodes plus satisfaisantes de gestion des conflits. ➤ Rétablir l'encadrement malgré les tensions que cela suscite. ➤ Consolider les liens parents/adolescent. ➤ Clarifier les rôles, les coalitions et la fonction des délits dans la famille. ➤ Mieux gérer les crises familiales. **Milieu social :** ➤ Investir dans des activités structurées et rehausser son estime de soi. ➤ Maintenir et consolider les fréquentations saines et socialisantes. ➤ Soutenir le milieu scolaire dans les crises et les conflits avec l'autorité, recentrer sur le potentiel de productivité. ➤ Utiliser les ressources spécialisées de la communauté pour le soutien à offrir en lien avec la consommation, la violence, le scolaire, l'emploi, etc.
Stratégies d'intervention à privilégier *Les stratégies sont présentées par ordre de priorité en fonction du type de délinquant auquel elles s'adressent. À cet effet, la stratégie prioritaire pour chacun des types apparaît en caractère italique. Toutefois, il est à préciser que la neutralisation figure toujours en premier lieu compte tenu qu'il s'agit de la peine devant être ordonnée.*	**La neutralisation** **Stratégie qui vise à empêcher l'agir délictueux** **Contrôles formels :** ➤ Suivi dans la communauté pouvant s'avérer efficace à condition qu'il soit rigoureux (pour les cas moins lourds). ➤ Garde ouverte ou fermée pouvant devenir nécessaire pour prévenir les débordements et procurer une forme de sécurisation (pour les cas plus lourds). ➤ Adhésion du jeune souhaitable et souvent obtenue avec un certain doigté. L'accent étant mis sur ses besoins plutôt que sur la punition compte tenu de sa susceptibilité et de son irritabilité. ➤ Mesures à connotation punitive-répressive à éviter : personnaliser le contrôle formel en lui enlevant le côté coercitif compte tenu de ses difficultés relationnelles. **Contrôles communautaires (ce type de contrôle n'est pas suffisant avec le conflictuel) :** ➤ Famille pouvant toutefois avoir recours à des services privés représentant ainsi une avenue positive.

24. Pour plus de détails sur les caractéristiques de la clientèle, consulter la section 4.1

Le conflictuel explosif *(suite)*

Stratégies d'intervention à privilégier *(suite)*

La réadaptation (stratégie prioritaire pour ce type)
Stratégie qui implique une aide et permet un travail direct sur la personnalité et les comportements

- *Approche cognitive comportementale à privilégier dans le but de travailler les modes et les erreurs de pensée.*
- *Thérapie individuelle à privilégier visant à inciter le jeune à parler de ses conflits intérieurs : le conflictuel possède un potentiel introspectif intéressant.*
- *Ateliers de gestion de la colère étant recommandés.*
- *Aide offerte au sujet dans le but qu'il développe une meilleure compréhension de ses besoins et des mécanismes conduisant à la délinquance, qu'il diminue son opposition aux figures d'autorité et qu'il liquide ses tensions au fur et à mesure.*
- *Thérapie familiale étant souhaitable : la dynamique familiale doit être touchée sinon les vieilles tensions risquent de se réactiver.*

La réinsertion
Stratégie qui vise à aider le sujet à prendre sa place et à s'installer socialement

Il s'agit d'une stratégie rentable avec le conflictuel, car il faut miser sur les capacités sociales du jeune qui sont assez importantes.

Action sur le sujet :

- Soutien actif et individualisé exercé par des personnes significatives.
- Aide offerte au sujet pour se réintégrer socialement (école, emploi, loisirs).
- Attention soutenue aux besoins de sécurisation et de valorisation.

Action sur le milieu :

- Stabilisation du milieu visant à désamorcer les conflits existants, à développer une meilleure compréhension mutuelle, à apaiser le climat familial, à préciser les rôles et les attentes de chacun et à consolider les liens parents/adolescents.

La prévention
Stratégie qui vise à aller au-devant de quelque chose, à prévenir la rechute et les complications de l'inadaptation

- Prévention palliative visant à freiner la récidive.
- Désamorçage, anticipation des situations à risque et diminution des tensions à privilégier.
- Identification des signes avant-coureurs pour prévenir le passage à l'acte.

Balises particulières à considérer

- Utiliser une méthode d'entretien non directive et chaleureuse.
- Éviter d'utiliser une approche autoritaire et intervenir plutôt sur un registre affectif en utilisant une approche relationnelle : viser la création d'un lien, car ce type recherche la valorisation relationnelle.
- Faire preuve d'écoute, être attentif, s'intéresser au jeune et faire preuve de compassion.
- User de doigté pour avoir accès à la souffrance du jeune.
- Poser des actions dans le but d'apaiser le jeune.

	Le conflictuel explosif *(suite)*	
Gestion des comportements conformes et non conformes	➤ Pour effectuer les interventions de contrôle, il faut faire avec le jeune et le rendre responsable. ➤ Lui demander quoi faire, l'impliquer dans la prise de décisions et lui demander des garanties.	➤ Ce type de jeune est généralement impliqué dans la démarche. Or, toute absence de sa part à l'école, au travail ou aux rencontres de suivi nécessite de la part de l'intervenant un questionnement sur l'émergence d'un conflit. ➤ La dénonciation devient nécessaire lorsque le jeune n'est pas partenaire ou encore, lorsque les efforts pour diminuer les tensions, i.e. les plans de rattrapage, ne donnent pas de résultats.
Collaborations ou partenariats à développer	➤ Les partenaires doivent comprendre le fonctionnement du jeune et l'importance de diminuer les tensions au fur et à mesure chez ce dernier.	➤ Il faut recadrer les attentes face au jeune et sensibiliser les partenaires au mode relationnel à privilégier.

6.3 Des stratégies d'intervention visant des clientèles aux besoins particuliers

Certains clients représentent un défi particulier pour les intervenants en termes de problématiques et de besoins rencontrés. Cette section vise à présenter un survol des enjeux que posent ces clients ainsi que les pistes d'intervention à privilégier. Mentionnons que le modèle intégré d'intervention différentielle est applicable pour l'ensemble des clients ciblés ci-dessous à l'exception des jeunes ayant commis une infraction à caractère sexuel et des jeunes présentant une déficience intellectuelle ou un problème de santé mentale.

Enjeux observés et pistes d'intervention proposées (cadre de référence, outils cliniques ou ressources)
Les filles contrevenantes Il est important d'évaluer la délinquance des adolescentes selon les mêmes critères que ceux utilisés pour évaluer la délinquance des garçons. Cependant, les intervenants observent que certaines problématiques associées se présentent plus fréquemment chez les filles contrevenantes, notamment les troubles mentaux, la prostitution et l'affiliation aux gangs de rue[25].

25. Des travaux portant spécifiquement sur les filles contrevenantes sont actuellement en cours. Ceux-ci visent à dresser un profil type des adolescentes contrevenantes, à faire l'inventaire des pratiques porteuses et à développer un programme répondant mieux aux besoins de cette clientèle. Ces travaux regroupent plusieurs centres jeunesse du Québec.

Enjeux observés et pistes d'intervention proposées (cadre de référence, outils cliniques ou ressources) *(suite)*

À cet effet, le *Silence de Cendrillon*[26] et le *Guide de réflexion et d'intégration de la dimension de la sexualité dans l'intervention*[27] peuvent être pertinents compte tenu du type de relations amoureuses et des problématiques sexuelles rencontrées chez cette clientèle.

Les jeunes ayant une ordonnance concomitante LPJ/LSJPA

Le défi de concertation entre les intervenants fait en sorte qu'un dédoublement des rencontres peut être observé. Comme il y a plus d'un intervenant, il arrive que les jeunes et leurs parents s'y perdent. Il peut également exister un danger de prioriser les besoins criminogènes alors que certains de ces jeunes ont parfois des besoins qui relèvent davantage de la LPJ et vice versa. Ce défi de concertation est exacerbé lorsque le jeune est placé en vertu de la LPJ.

Il est également important d'arrimer les rôles et responsabilités de chacun des acteurs. Pour ce faire, il est nécessaire d'utiliser le *Guide d'interventions concurrentes en vertu de la LPJ et de la LSJPA*[28].

L'intervenant en LSJPA doit bien saisir le sens de la notion de compromission particulièrement en ce qui concerne les troubles de comportement sérieux (article 38 f)[29] de la LPJ). Ainsi, le délégué peut se référer au *Manuel de référence sur la Protection de la Jeunesse*[30].

Les jeunes ayant commis une infraction à caractère sexuel

Il ressort que ces jeunes présentent des facteurs de risque similaires aux autres jeunes, mais également des facteurs de risque très spécifiques. Or, les outils qui sont actuellement utilisés pour l'évaluation et l'intervention auprès des autres types de délinquants ne répondent pas nécessairement à cette problématique. De plus, la gestion du risque représente dans ce contexte un enjeu important de même que le travail de concertation avec les partenaires (Centre de psychiatrie légale de Montréal, Institut Philippe Pinel, etc.).

L'intervention doit s'appuyer et demeurer en cohérence avec les balises prévues au *Programme transversal visant les adolescents ayant commis une infraction à caractère sexuel*[31]. À cet effet :

- **L'utilisation du *Juvenile Sex Offender Assesment Protocol II (J-SOAP)*[32] est à privilégier lors de l'évaluation de ces jeunes.**

26. É. Fleury et C. Fredette, *Le silence de Cendrillon : prostitution juvénile par les gangs : guide d'animation et d'accompagnement de la bande dessinée,* Montréal, CJM-IU, 2004.
27. L. Durocher, S. Young et F. Duquet, *Le Guide de réflexion et d'intégration de la dimension de la sexualité dans l'intervention,* Montréal, CJM-IU, 2004.
28. CJM-IU, *Guide d'interventions concurrentes en vertu de la LPJ et de la LSJPA,* Montréal, CJM-IU, 2008.
29. Québec, *Loi sur la protection de la jeunesse,* L.R.Q., c. P-34.1, art. 38 f, à jour au 1er décembre 2010, Québec, Publications du Québec, c2007. Selon l'article 38 f) de la LPJ, les troubles de comportement sérieux sont définis comme suit : lorsque l'enfant, de façon grave ou continue, se comporte de manière à porter atteinte à son intégrité physique ou psychologique ou à celle d'autrui et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation ou que l'enfant de 14 ans et plus s'y oppose.
30. MSSS, *Manuel de référence sur la protection de la jeunesse,* Québec, MSSS, 2010.
31. S. Desjardins, *Programme transversal visant les adolescents ayant commis une infraction à caractère sexuel,* Montréal, CJM-IU, [Document de travail devant être finalisé en juin 2010].
32. R. Prentky & S. Righthand, *Juvenile Sex Offewnder Assessment Protocol-II Manual,* Document NCJ 202316, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prenention's Juvenile Justice Clearinghouse, 2003. Le Juvenile Sex Offender Assesment Protocol II (J-SOAP II) est un inventaire de risque de récidive sexuelle. Il permet d'apprécier l'influence des facteurs historiques ainsi que ceux liés au fonctionnement actuel de l'adolescent, facteurs sur lesquels l'intervention peut prendre prise.

Enjeux observés et pistes d'intervention proposées (cadre de référence, outils cliniques ou ressources) *(suite)*

- Dans le cadre de l'intervention, l'utilisation des cahiers *Sentiers*[33] demeure indiquée.
- Les outils liés à l'approche cognitive comportementale s'avèrent pertinents.
- La concertation avec les partenaires spécialisés (Centre de psychiatrie légale de Montréal, Institut Philippe Pinel, etc.) est essentielle.
- Des consultations auprès du groupe de soutien à l'intervention peuvent également être effectuées (lieu de partage visant le développement continu de balises communes d'évaluation et d'intervention).

Les jeunes de 12-13 ans

Il s'agit d'une clientèle qui nécessite une proximité ainsi qu'une intervention plus soutenue compte tenu du niveau de maturité d'un adolescent de cet âge. À cet effet, l'intervenant doit accorder une grande importance à son rôle d'accompagnateur. Le suivi probatoire doit également inclure une étroite collaboration avec les parents et les partenaires scolaires. Il est aussi important que le délégué ait une bonne connaissance des différentes ressources communautaires permettant de répondre aux besoins des jeunes de ce groupe d'âge. Enfin, comme la précocité s'avère le facteur de prédiction le plus révélateur de l'engagement dans la délinquance, il apparait nécessaire d'intervenir avec célérité auprès de cette clientèle.

Il est donc essentiel d'adapter les interventions à ce groupe d'âge en termes de langage et de type de suivi offert. L'intervenant peut utiliser le document *Du plus petit au plus grand*[34] qui fournit des repères intéressants sur les principaux besoins et défis des différents groupes d'âge.

Les jeunes présentant une problématique associée (toxicomanie, déficience intellectuelle, santé mentale, etc.)

Le fait de suivre des clients présentant une comorbidité soulève la question de la problématique à prioriser. De plus, le travail de partenariat prend ici toute son importance.

Lorsqu'il s'agit d'une problématique de toxicomanie, l'intervenant doit utiliser le *Mécanisme d'accès en toxicomanie pour les jeunes de moins de 18 ans de la région de Montréal (MATJM)*[35] selon les règles prévues. Ce mécanisme inclut la passation du *DEP-ADOLESCENTS Grille de dépistage de consommation problématique d'alcool et de drogues chez les adolescents et les adolescentes ; RISQ-001*[36].

Dans le cas d'une problématique suicidaire ou encore, d'une problématique de santé mentale, le délégué doit se référer au conseiller clinique rattaché à son équipe, afin que celui-ci coordonne les suites à donner. Toutefois, l'intervenant doit au préalable avoir complété la *Grille de soutien à l'observation des indices de psychopathologie et de détresse en vue d'une consultation clinique et médicale ; SP-111*[37].

33. T. Kahn, *Sentiers : Un cahier de travaux pratiques pour les jeunes en traitement. Un guide pour les parents d'adolescents abuseurs qui débutent leur traitement, Repentigny : Parents-Unis* Repentigny, 1993. Il est à souligner que les outils « Sentiers » sont également disponibles en anglais sous le nom de « Pathways ».
34. S. Young, *Du plus petit au plus grand! Outil de soutien à l'observation et à l'accompagnement des enfants de 0 à 18 ans,* Montréal, CJM-IU, 2004.
35. Centre Dollard-Cormier, *Trajectoire de services et mécanisme d'accès en toxicomanie pour les jeunes de moins de 18 ans de la région de Montréal (MATJM)*, Montréal, Centre Dollard-Cormier, 2006.
36. M. Germain, *Grille de dépistage de consommation problématique d'alcool et de drogues chez les adolescents et les adolescentes (RISQ-001),* Montréal : Recherche et Intervention sur les Substances Psychoactives, Québec (RISQ), 2007.
37. CJM-IU, Hôpital Ste-Justine, Suicide Action Montréal (projet d'intervention concertée sur le suicide). *Grille de soutien à l'observation des indices de psychopathologie et de détresse en vue d'une consultation clinique et médicale,* Montréal, 2007.

Enjeux observés et pistes d'intervention proposées (cadre de référence, outils cliniques ou ressources) *(suite)*

Les jeunes provenant de communautés ethnoculturelles

L'intervenant doit être conscient des différents enjeux culturels, connaître le parcours migratoire de ces clients, tenir compte de leur culture d'origine et éviter les jugements de valeur. Ces éléments constituent des prérequis à une bonne collaboration avec le jeune et ses parents. En ce sens, il est primordial d'impliquer les parents dans la démarche, de leur fournir l'information nécessaire, de s'assurer qu'ils comprennent bien les interventions et de les soutenir au besoin.

Plusieurs services sont disponibles pour favoriser un travail de collaboration dans un contexte ethnoculturel :

- Clinique ethnoculturelle de l'Hôpital Jean-Talon.
- Banque des consultants ethnoculturels du CJM-IU.
- Banque des interprètes du CJM-IU.

Mentionnons que les délégués du CJM-IU peuvent également recevoir une formation visant le soutien à l'intervention ethnoculturelle. Ils peuvent aussi se référer au *Cadre général du processus clinique intégré - volet LSJPA*[38] de même qu'au document *Enjeux à considérer dans l'application du processus clinique intégré auprès de la clientèle issue de l'immigration*[39].

38. CJM-IU, 2005, *op. cit.*
39. CJM-IU, *Enjeux à considérer dans l'application du processus clinique intégré auprès de la clientèle issue de l'immigration,* Montréal, CJM-IU, 2010.

L'organisation du travail en suivi régulier différencié

Partie 7

Le travail en suivi régulier différencié est concerté et l'entraide entre les collègues est privilégiée.

Actuellement, le travail en suivi régulier différencié ne s'organise pas en « cellule d'intervention ». Toutefois, le travail est concerté et l'entraide entre les collègues est privilégiée. Ainsi, l'intervenant responsable du dossier effectue l'évaluation du type de délinquant à partir des outils proposés par le modèle intégré d'intervention différentielle et cible les principales stratégies d'intervention à privilégier. Par la suite, une concertation s'effectue auprès des collègues. L'adjoint et le conseiller clinique peuvent également être mis à contribution. Ce travail d'équipe permet de briser l'isolement des intervenants, de favoriser l'appropriation du modèle intégré et de contribuer à la mobilisation de l'équipe.

Par ailleurs, dans un but d'intégration et de maintien des différentes connaissances reliées au modèle intégré, des comités doivent se tenir de façon régulière (minimalement de façon mensuelle) dans chacun des secteurs concernés par le suivi régulier différencié. Lors de ces comités, d'autres thèmes peuvent également être abordés (ex. : intervention auprès des parents, gestion des comportements non conformes, intervention dans un contexte ethnoculturel, organisation du travail, etc.) dans le but de favoriser une cohérence au sein de l'équipe.

Il est à préciser que le programme de suivi régulier différencié se veut en constante évolution et s'inscrit dans une optique de « **développement continu** ». À cet effet, les comités de travail « transversaux » peuvent permettre, aux intervenants et aux gestionnaires, de faire évoluer les connaissances et de se donner des balises communes dans le but d'augmenter la qualité des évaluations et des interventions qui sont effectuées au quotidien.

1. Le terme « transversal » signifie que des professionnels de l'ensemble des bureaux (secteurs) participent aux réflexions.

ANNEXE 1
Grille de soutien à la prise de décision SRD-SID[1]

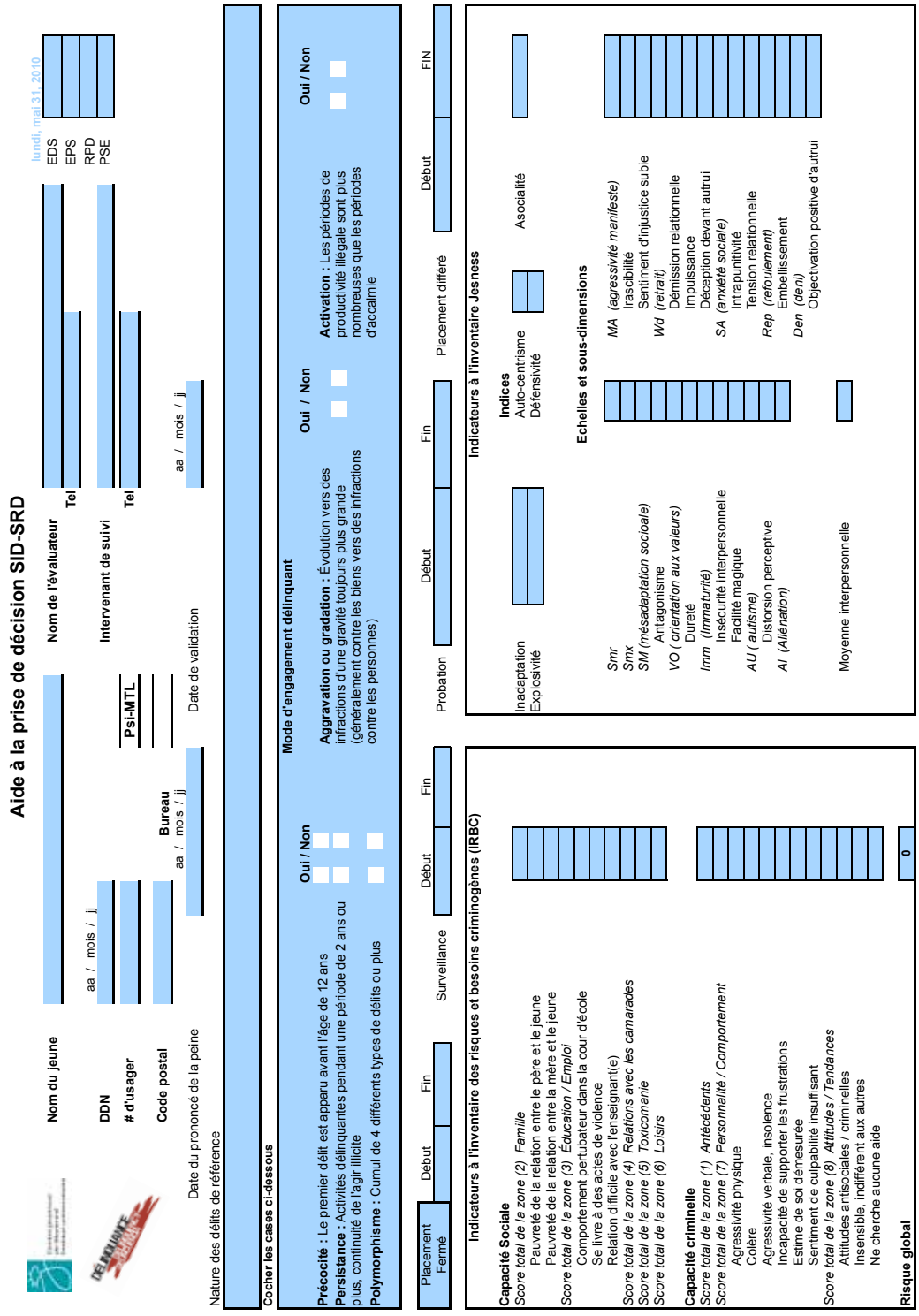

Aide à la prise de décision SRD - SID version 10-05-01

1. CJM-IU, *Grille de soutien à la prise de décision SRD/SID*, Montréal, CJM-IU, dernière mise à jour en 2010.

BILAN

Evaluation de SID - SRD et intensité

Validation de la décision **SID** ☐ **60 hres** ☐
SRD ☐ **100 hres** ☐

Opinion clinique et commentaires sur l'orientation SID - SRD et intensité

ATELIERS CLINIQUES SUGGÉRÉS

EHS

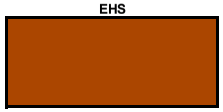

PAV

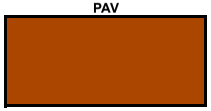

PRP

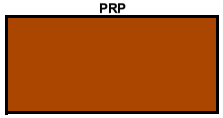

GEM

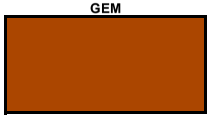

Validation de la décision **EHS** ☐ **PAV** ☐
PRP ☐ **GEM** ☐

Opinion clinique et commentaires sur l'orientation des ateliers cliniques

Renseignements supplémentaires pour référence aux activités cliniques

Nom et adresse de la mère

TEL:

Nom et adresse du père

TEL:

Milieu de vie du jeune Autre spécifier *Spécifier dans commentaires

Interdit de contact

Fréquentation ou indices d'affiliation à un gang

Problème de toxicomanie

Santé mentale

Victimes si pertinent

Complices

Commentaires

A-t-il participé à une ou des activités cliniques en placement ou autre ? **Oui** **Non**

Si oui, lesquelles ?

Autres informations pertinentes

Aide à la prise de décision SRD - SID version 10-05-01

ANNEXE 2

Grille de support pour déterminer le profil « délinquantiel »[2]

Grille support pour déterminer le profil délinquantiel

Instructions : Pour chacun des éléments d'analyse, en procédant de manière horizontale, ligne par ligne et volet par volet (la manière verticale n'est pas exclue) et selon les informations recueillies, identifier à quel des quatre types l'élément d'analyse correspond le mieux et cocher dans la colonne à gauche de la description. Par la suite, faire le total pour chacun des volets (comportemental, social, psychologique) et identifier quelle est la typologie dominante pour chacun d'eux. Finalement, à la lumière des résultats obtenus dans les trois volets d'investigation, identifier le diagnostic différentiel majeur et les attributs secondaires (diagnostic différentiel mineur) du sujet observé.

Nom de l'adolescent : Âge :

VOLET COMPORTEMENTAL							
Éléments d'analyse	**Marginal sporadique**		**Inadéquat régressif**		**Conflictuel explosif**		**Structuré autonome**
Délits :							
▪ Volume	☐	Faible.	☐	Important.	☐	Important.	☐ Très important.
▪ Précocité	☐	Début au milieu de l'adolescence (13-16 ans).	☐	Assez tôt (9-11 ans).	☐	Début adolescence (13-14 ans).	☐ Très tôt (8-9 ans), même avant.
▪ Persistance	☐	Occasionnelle.	☐	Soutenue.	☐	En dents de scie : flambée d'actes.	☐ Soutenue et en expansion.
▪ Diversité	☐	Homogène : surtout contre les biens.	☐	Homogène : surtout contre les biens.	☐	Hétérogénéité possible, mais surtout contre les personnes.	☐ Hétérogène, spécialisation possible fin de l'adolescence.
▪ Gravité objective, selon le Code criminel	☐	Faible.	☐	Faible à moyenne, plafonnée.	☐	Moyenne à élevée.	☐ Élevée à très élevée.
▪ Planification	☐	Faible, intention criminelle mitigée.	☐	Présente, mais simple, facilité d'exécution, stéréotypée et opportuniste.	☐	Faible, impulsivité, imprévisibilité.	☐ Présente, organisée, calculée et perfectionnée.
▪ Motivation : utilitaire, hédoniste ou exutoire	☐	Hédoniste (recherche d'excitation et de plaisir) et exploration des interdits.	☐	Utilitaire pour se procurer des biens et des gratifications.	☐	Exutoire d'abord pour libérer les tensions ou se venger, hédonisme possible.	☐ Utilitaire essentiellement.
▪ Rôle joué lors des délits	☐	Suiveur, se laisse entraîner.	☐	Plus ou moins actif, leadership faible.	☐	Instigateur, car agit seul la plupart du temps.	☐ Instigateur, planificateur, leadership élevé.
▪ Intoxication au moment des délits	☐	Fréquente : alcool et drogue, aspect ludique.	☐	Rare, n'en a pas besoin pour agir, mais peut être présente.	☐	La plupart du temps : fonction désinhibition.	☐ Fréquente début adolescence, rarement plus vieux pour rester en contrôle.
Troubles de comportement excluant ceux à l'école :							
▪ Troubles de comportement	☐	Faibles, début de l'adolescence, non persistants.	☐	Élevés, très tôt, persistants, mais non excessifs.	☐	Moyens à élevés, plus marqués au début de l'adolescence, diminution fin de l'adolescence.	☐ Élevés, très tôt, persistants et virulents.
▪ Batailles, agressions	☐	Rarement.	☐	À l'occasion seulement, atypique.	☐	Oui, souvent dans un contexte de conflits.	☐ Fréquentes, très tôt, typique.
▪ Consommation de drogue et alcool	☐	Hédoniste.	☐	Associée à la passivité.	☐	Libératrice de tensions, auto-destructrice (attention substances refuges).	☐ Gros consommateur jaune pour s'éclater et affirmer son invincibilité.
▪ Signalements / mesures / services reçus	☐	Rares signalements / peu ou pas de mesures en délinquance / peu de services antérieurs.	☐	Signalements PJ depuis l'enfance / mesures diverses en délinquance / services scolaires.	☐	Peu de signalements PJ antérieurs / mesures diverses en délinquance / services privés.	☐ Placements PJ en FA et CR / mesures judiciaires de plus en plus lourdes.
▪ Effets des mesures antérieures	☐	Habituellement efficaces.	☐	Peu efficaces dans le temps.	☐	Efficaces si on crève l'abcès et implique la famille qui est au cœur des tensions.	☐ Carrément inefficaces, sauf la neutralisation à long terme.
Total comportemental :	☐	**Marginal sporadique**	☐	**Inadéquat régressif**	☐	**Conflictuel explosif**	☐ **Structuré autonome**
En résumé :		Délinquance d'occasion et passagère.		Délinquance démission, solution de facilité, mode de vie désengagé.		Délinquance message, symptomatique, libératrice de tensions.	Délinquance d'engagement, mode de vie marginal et criminalisé.

Version révisée 07-2008

L'utilisation de cette grille nécessite une formation reconnue au « MODÈLE INTÉGRÉ D'INTERVENTION DIFFÉRENTIELLE ».

Page 1

2. F. Laporte, *op. cit.*

VOLET SOCIAL				
Éléments d'analyse	**Marginal sporadique**	**Inadéquat régressif**	**Conflictuel explosif**	**Structuré autonome**
Pairs et milieu social :				
▪ Fréquentations	☐ Associations mixtes, vulnérable aux pairs déviants.	☐ Recherche pairs marginaux et délinquants.	☐ Associations mixtes, affiliation possible à des pairs délinquants.	☐ Association antisociale, pairs uniquement délinquants.
▪ Activités, loisirs / projet de vie	☐ Peu d'activités structurées, surtout spontanées / projet peu ambitieux, en deçà de son potentiel.	☐ Désintérêt pour l'activité, flânerie / inexistant ou irréaliste; aucune projection dans l'avenir.	☐ Activités variées / projet de vie existant, mais fragile, met souvent la barre trop haute.	☐ Uniquement marginales ou reliées aux délits / projet de carrière criminelle; possible façade pro-sociale.
Famille, relation parent-adolescent :				
▪ Présence de supervision parentale	☐ Encadrement inconsistant.	☐ Encadrement désorganisé.	☐ Encadrement incohérent ou absent, usé par les conflits d'autorité.	☐ Encadrement parental inexistant.
▪ Qualité des liens	☐ Attachement présent, relation généralement positive.	☐ Attachement présent, liens forts, relation toutefois peu socialisante.	☐ Conflictuelle et ambivalente, conduites de rejet, rôle de mouton noir.	☐ Absence de liens si ce n'est qu'à connotation négative ou criminelle.
▪ Modèles parentaux d'identification	☐ Modèles pro-sociaux.	☐ Modèles asociaux, démissionnaires.	☐ Modèles non-délinquants, mais parfois ambigus.	☐ Modèles antisociaux ou dysfonctionnels.
▪ Communication	☐ Présente, mais superficielle.	☐ Déficiente, utilitaire, frustre.	☐ Conflictuelle, violence psychologique, message de dévalorisation.	☐ Communication utilitaire, incohérente ou absente.
▪ Type de milieu	☐ Relativement adéquat.	☐ Défavorisé, sous-socialisé.	☐ Souvent adéquat en apparence, mais conflictuel et souvent malsain.	☐ Très dysfonctionnel, marginal.
Scolaire / travail :				
▪ Valorisation de l'école / adaptation, rendement / décrochage, sabotage	☐ Ne voit pas l'utilité de l'école / rendement faible, peu satisfaisant / décroche fin de l'adolescence, pas de réels sabotages.	☐ Rejette l'école / ne s'adapte pas / rendement pauvre / décroche tôt, sabotage passif.	☐ Valorise l'apprentissage, a le potentiel pour performer / adaptation et rendements instables / conflits d'autorité, sabotage actif.	☐ Rejet massif de l'école, rupture précoce / aucun rendement / cherche à décrocher, sabotage très actif.
▪ Troubles de comportement à l'école	☐ Peu importants (indiscipline mineure, absentéisme occasionnel).	☐ Importants, absentéisme fréquent, passivité.	☐ Importants, l'opposition virulente aux structures, refus des consignes et des retenues, consommation.	☐ Très importants, opposition majeure, bagarres, agressions, provocations, consommation.
▪ Travail	☐ Capacité à travailler, rendement adéquat, bonne source de valorisation.	☐ Capacité faible de travail assidu, potentiel augmenté si encadré.	☐ Bon potentiel : instabilité générée par l'anxiété et les conflits d'autorité peuvent tout faire basculer.	☐ Déconnexion du travail pro-social; en CR travail est accessoire.

Total social :		**Marginal sporadique**		**Inadéquat régressif**		**Conflictuel explosif**		**Structuré autonome**
En résumé :		Pro-social, faiblesse des contrôles externes, rendement peu satisfaisant.		Asocial, en marge, décroché du social.		Ambivalence sociale, l'état des relations avec l'autorité détermine le rendement.		Antisocial, désengagement massif du social, du scolaire et du familial.

VOLET PSYCHOLOGIQUE				
Éléments d'analyse	**Marginal sporadique**	**Inadéquat régressif**	**Conflictuel explosif**	**Structuré autonome**
▪ Propension à la dérogation des règles / opposition et antagonisme	☐ Dérogation partielle à cause d'une régulation déficiente / l'opposition sans antagonisme.	☐ Propension à déroger / contourne de façon passive; dit oui, mais fait non.	☐ Déroge beaucoup / opposition ouverte et antagonisme élevé.	☐ Dérogation systématique / opposition ouverte, antagonisme virulent.
▪ Sensibilité à autrui / sentiment de culpabilité	☐ Sensibilité présente, malaises face à autrui / culpabilité souvent post-délictueuse.	☐ Peu ou pas sensible à autrui / projette le blâme; l'autre perçu comme responsable.	☐ Sensibilité présente / culpabilité présente, intra-punitivité élevée.	☐ Insensibilité, indifférence affective, altruisme absent / absence de culpabilité.
▪ Capacité d'introspection	☐ Capacité d'introspection présente, mais faible et souvent superficielle.	☐ Peu ou pas de capacités d'introspection.	☐ Capacité réelle d'introspection, mais parfois brouillée par les affects négatifs.	☐ Absence d'introspection.
▪ Ouverture relationnelle / mode relationnel	☐ Ouverture : saisit mal la mutualité relationnelle (attentes et besoins) / capable de relation, mais manque de discernement.	☐ Fermeture, sous-investissement et retrait progressif du champ relationnel / relations utilitaires superficielles, parasitaires.	☐ Ouverture, car recherche la relation et l'affection / mode relationnel marqué par l'ambivalence, par la tendance au conflits.	☐ Fermeture à autrui; liens utilitaires / relations dominant-dominé, parfois sous une apparence amicale (manipulation).
▪ Contrôle des pulsions agressives	☐ Peu de pulsions agressives (diffuses et voilées).	☐ Peu de pulsions agressives, peut se fâcher (réactions infantiles et manipulatrices).	☐ Irritabilité, forte impulsivité / risque de perte de contrôle sur les pulsions agressives / seuil de tolérance à la frustration très bas.	☐ Pulsions fortes, irritabilité élevée; ressentiment primaire / faible contrôle, mais capacité artificielle de contrôle des pulsions dans le but manipulatoire.
▪ Méfiance / hostilité	☐ Peu méfiant / peu hostile à autrui.	☐ Présence de méfiance, sentiment d'être étranger / hostilité feutrée.	☐ Méfiance élevée / hostilité de départ qui peut s'atténuer dans une relation de confiance.	☐ Méfiance chronique / hostilité profonde; sentiment marqué d'aliénation.
▪ Valeurs sociales / modèles sociaux de référence	☐ Valeurs pro-sociales, mais inconséquence et irresponsabilité dans la conduite / modèles socialement adaptés.	☐ Valeurs déviantes, marginales; jugement moral défaillant / modèles magiques de facilité et de réussite.	☐ Valeurs pro-sociales, mais ambivalentes / modèles ambigus, symboles de réussite.	☐ Valeurs criminelles idéalisées / modèles antisociaux et dysfonctionnels.
▪ Égocentrisme	☐ Centration présente, mais non excessive, sphère relationnelle à améliorer.	☐ Centré sur ses besoins, sans tenir compte des autres (isolement, appauvrissement interpersonnel).	☐ Centré sur ses besoins affectifs, insécurité, préoccupations par rapport à lui-même et opinions des autres, élan positif fin adolescence.	☐ Centration excessive, tout est ramené à lui, impose ses besoins, rigide et univoque, autrui est exclu.
▪ Mécanisme de défense	☐ Refoulement, *« tout va bien »*.	☐ Retrait, passivité.	☐ Hostilité / défensivité auto-protectrice, bouclier pour cacher la vulnérabilité et ses blessures.	☐ Insensibilité affective, structure caractérielle, recherche du pouvoir, de supériorité.
▪ Réceptivité à l'intervention	☐ Bonne.	☐ Quelque fois apparente, mais illusoire, car il n'espère rien.	☐ Présente, mais loin d'être évidente au début, fragile en regard de l'allégeance instable aux figures sociales.	☐ Absente, ne veut pas changer quoi que ce soit, idéal criminel.

Total psychologique :	☐ **Marginal sporadique**	☐ **Inadéquat régressif**	☐ **Conflictuel explosif**	☐ **Structuré autonome**
En résumé :	Manque de compétences en général; peu de satisfaction et d'estime de soi; influençable.	Refus de l'effort; recherche la facilité; enlisement dans l'inadaptation; véritable dynamique régressive.	Tension relationnelle; irritabilité; se nourrit dans les conflits; désir plus ou moins conscient d'être arrêté.	Absence de sensibilité; rupture avec le social; l'antisocial comme point de repère et mode de vie.

Total des trois sections :	☐ **Marginal sporadique**	☐ **Inadéquat régressif**	☐ **Conflictuel explosif**	☐ **Structuré autonome**
Profil délinquantiel retenu : Majeure (MAJ) – Mineure (MIN)				

Références bibliographiques

BEAULIEU, C., J. DES LAURIERS et D. VINETTE. *Le sens des ateliers cliniques,* [Acétates], 2007.

BÉRUBÉ, D. *Le groupe de développement sur les suivis réguliers différenciés. Bilan des travaux,* Montréal, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2005.

BRISEBOIS, R.-A. *L'entrevue comportementale,* [Texte inédit], Montréal, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2008.

BRISEBOIS, R.-A. *Le suivi régulier différencié : une recension des écrits sur les cibles d'intervention à prioriser,* Montréal, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2008.

CANTIN, L. *La gestion des comportements conformes et non conformes*, Montréal, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2005.

CENTRE DOLLARD-CORMIER. *Trajectoire de services et mécanisme d'accès en toxicomanie pour les jeunes de moins de 18 ans de la région de Montréal (MATJM)*, Montréal, Centre Dollard-Cormier, 2006.

CENTRE JEUNESSE DE LA MONTÉRÉGIE. *Devenir responsable dans sa communauté. Programme d'intervention en délinquance*, Longueuil, Centre jeunesse de la Montérégie, 2004.

CENTRE JEUNESSE DE LA MONTÉRÉGIE. *Devenir responsable dans sa communauté. Programme d'intervention en délinquance : répertoire des activités et instruments cliniques*, Longueuil, Centre jeunesse de la Montérégie, 2007.

CJM. *Cadre de référence en délinquance*, Montréal, Les Centres jeunesse de Montréal, 1998.

CJM-IU. *Comité de travail de l'équipe Jeunes Contrevenants Nord sur la gestion des manquements*, Montréal, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2010.

CJM-IU. *Enjeux à considérer dans l'application du processus clinique intégré auprès de la clientèle issue de l'immigration*, Montréal, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2010.

CJM-IU. *Grille de soutien à la prise de décision SRD/SID*, Montréal, CJM-IU, dernière mise à jour en 2010.

CJM-IU. *Guide d'interventions concurrentes en vertu de la LPJ et de la LSJPA*, Montréal, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2008.

CJM-IU. *Guide pratique : balises entourant les démarches à effectuer dans le but de retrouver les parents*, Montréal, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2008.

CJM-IU. *Profil des compétences des intervenants psychosociaux, services aux jeunes contrevenants*, Montréal, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, révisé en 2008.

CJM-IU. *Processus clinique intégré – Volet LSJPA : Des valeurs traduites en actions*, Montréal, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2005.

DES LAURIERS, J. et J.-P. LEMAY. *Guide pratique pour l'animation d'ateliers cliniques auprès de la clientèle jeunes contrevenants*, Montréal, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2008.

DESJARDINS, S. *Programme transversal visant les adolescents ayant commis une infraction à caractère sexuel*, [Document de travail devant être finalisé en juin 2010], Montréal, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire.

DUCLOS, G., D. LAPORTE et J. ROSS. *Besoins, défis et aspirations des adolescents. Vivre en harmonie avec les jeunes de 12 à 20 ans*, St-Lambert, Les éditions Héritage Inc., 1995.

DUROCHER, L., S. YOUNG et F. DUQUET. *Le Guide de réflexion et d'intégration de la dimension de la sexualité dans l'intervention*, Montréal, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2004.

FLEURY, É. et C. FREDETTE. *Le silence de Cendrillon : prostitution juvénile par les gangs : guide d'animation et d'accompagnement de la bande dessinée*, Montréal, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2004.

FRÉCHETTE, M. *Cours de criminologie, programme de maîtrise*, Montréal, École de criminologie, Université de Montréal, 1992, 1996.

FRÉCHETTE, M. et M. LE BLANC. *Délinquances et délinquants,* Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, 1987.

GAUDET, J., F. CHAGNON et S. HAMEL. *Cadre conceptuel pour le développement des programmes visant l'intégration sociale des adolescents au CJM-IU*, Direction des services professionnels et de la recherche, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire. 2004.

GERMAIN, M. *Grille de dépistage de consommation problématique d'alcool et de drogues chez les adolescents et les adolescentes (RISQ-001)*, Montréal : Recherche et Intervention sur les Substances Psychoactives, Québec (RISQ), 2007.

GOLDSTEIN, A.-P. *The prepare curriculum : teaching prosocial competencies,* Champaign (Illinois), Research Press, 1988.

GUAY, J. *Les compétences des familles otages d'un adolescent délinquant (chapitre 11)* dans *Comprendre les familles pour mieux intervenir : repères conceptuels et stratégies d'action*, sous la direction de Carl Lacharité et Jean-Pierre Gagnier, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, 2009.

JESNESS, C. F. *The Jesness inventory manual*, MHS, New York, 1996.

KAHN, T. *Sentiers : Un cahier de travaux pratiques pour les jeunes en traitement. Un guide pour les parents d'adolescents abuseurs qui débutent leur traitement,* Repentigny : Parents-Unis Repentigny, 1993.

KEABLE, P. *L'intégration sociale : un cadre conceptuel soutenant le développement des programmes, services et activités à l'adolescence. Une mise à jour des concepts*, Montréal, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2007.

KENNEDY, S. *Réceptivité au traitement : Réduction de la récidive par des traitements plus efficaces*, Forum, vol. 12, n° 2, mai 2000.

LAPORTE, C. *Intensité des suivis auprès des jeunes contrevenants : un concept intégré*, [Document inédit], Montréal, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2007.

LAPORTE, C. *Suivi probatoire renforcé : Hypothèses de travail*, [Document support à la détermination des composantes de programme], Montréal, Les Centres jeunesse de Montréal, 2000.

LAPORTE, F. *Attitudes différentielles avec les quatre types de délinquants*, Longueuil, Centre jeunesse de la Montérégie, 2009.

LAPORTE, F. *Collecte de données*, Longueuil, Centre jeunesse de la Montérégie, 2009.

LAPORTE, F. *Modèle intégré d'intervention différentielle*, Longueuil, Centre jeunesse de la Montérégie, 2007, version révisée en 2009.

LAPORTE, F. *Modèle intégré d'intervention différentielle. Sensibilisation présentée au Centre jeunesse de Montréal*, Centre jeunesse de la Montérégie, Avril 2009.

MINISTÈRE DES SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES. *Inventaire des risques et des besoins liés aux facteurs criminogènes (Risk and Need / Case Management Inventory)* adapté de Young Offender Case Management and Risk/Need Instrument, Ontario et de Hoge, R. Andrews, D. A. (Université Carleton), Leschied A.W (London Family Court Clinic), 1994.

MSSS. *L'application de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents dans les centres jeunesse : Manuel de référence*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2004.

MSSS. *L'encadrement des jeunes contrevenants dans la communauté. Guide d'intervention en matière de probation juvénile*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2006.

MSSS. *Manuel de référence sur la protection de la jeunesse*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2009.

PELISSOU, N., D. MAISONNEUVE et L'ÉQUIPE JEUNES CONTREVENANTS NORD. *Présence au tribunal : Quand devons-nous nécessairement y être présents ?* Montréal, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2010.

PICHÉ, J.-P. *L'encadrement des jeunes contrevenants dans la communauté : Guide d'intervention en matière de probation juvénile,* Québec, MSSS, 2000 ; 2006.

PRENTKY, R. et S. RIGHTHAND. *Juvenile Sex Offender Assessment Protocol-II Manual, (*Document NCJ 202316), Rockville, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prenention's Juvenile Justice Clearinghouse, 2003.

ST-JEAN, A. et D. BLAIN-LAMOUREUX. *Guide de soutien à la pratique : Suivi intensif différencié,* Montréal, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2009.

THOMASSIN, A. *L'offre de service du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire*, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2004.

TRÉPANIER, J. *Intervention sociojudiciaire en matière de comportements déviants chez l'adolescent,* [Les journées de formation pluridisciplinaire Charles-Coderre], Sherbrooke, Les éditions Revue de droit : Université de Sherbrooke, 1996.

YOUNG, S. *Du plus petit au plus grand ! Outil de soutien à l'observation et à l'accompagnement des enfants de 0 à 18 ans*, Montréal, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2004.

Centre jeunesse
de Montréal
Institut universitaire

9 782892 182378